

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
Qu'est-ce que le PADD ?	3
Défis et ambitions du projet de territoire.....	4
AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU PADD	6
Axe 1 - Territoire ressources.....	7
Axe 2 - Territoire acteur de son développement	27
Axe 3 - Territoire des proximités	44



Avertissement



Le présent document, version 1 du PADD, est un document de travail, martyr, destiné aux élus du CoPil du SCoT de Gascogne pour préparer les prochaines échéances :

- la conférence des élus du 28 novembre 2019**
- la réunion PPA et le CoPil du 5 décembre 2019**
- le Comité Syndical du 19 décembre 2019 (premier débat sur le PADD)**

Il a vocation à être amendé au regard des retours des élus du CoPil et suite aux conclusions et avis de ces deux premières échéances ainsi que de la campagne participative qui se termine.

PREAMBULE

Qu'est-ce que le PADD ?

Article L.141-4 du Code de l'Urbanisme : « Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement ».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue **l'expression politique et prospective du projet territorial**.

Pièce maîtresse du SCoT, il définit le **positionnement, la stratégie et les objectifs adaptés au territoire** pour orienter le futur à travers le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) mais aussi à travers l'ensemble des politiques publiques sectorielles développées sur le territoire.

Les logiques d'aménagement dépassant largement les périmètres institutionnels des 13 intercommunalités concernés, le SCoT permet d'élaborer un projet commun, de porter collectivement des orientations et de renforcer la cohérence des politiques publiques à une échelle quasi départementale.

Le PADD du SCoT de Gascogne est construit à partir du diagnostic partagé du territoire, de l'analyse des enjeux qui en découlent, des réflexions prospectives et de tout le travail de réflexion, de débats et de concertation qui a été mis en place dans le cadre de l'élaboration du SCoT. De nombreuses instances d'échanges techniques et politiques ont en effet été organisées et ont permis de nourrir la démarche et de construire de manière **concertée et partagée le projet de territoire**.

Différentes questions de fond ont été posées, débattues et arbitrées dans ce cadre : quel positionnement territorial vis-à-vis des nouvelles régions, de l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain, des SCoTs voisins, de l'aire métropolitaine, des agglomérations voisines... ? Quel modèle de développement ? Quelle ambition démographique ? Quel projet économique ? Quelles perspectives en matière d'agriculture ? Quelles ambitions environnementale, paysagère et climatique ? Quelles mobilités pour demain ?

Les élus du territoire ne considèrent pas le SCoT de Gascogne comme un « simple » outil de planification, mais comme **un véritable projet global et transversal à mettre en œuvre**. C'est pourquoi le PADD du SCoT de Gascogne constitue :

- **Un projet politique et prospectif** porté par les élus qui permet de définir le futur souhaité et souhaitable pour le territoire à l'horizon des 20 ans à venir (horizon 2040). Il s'agit ainsi de préparer le territoire aux défis de demain en tenant compte des tendances observées.
- **Une vision commune et partagée** qui tient compte de la diversité des territoires, de leurs spécificités, de leurs potentiels de développement et qui s'appuie sur une identité et des valeurs porteuses pour l'avenir.

Défis et ambitions du projet de territoire

La « ruralité », une valeur fédératrice

Le territoire du SCoT de Gascogne constitue un territoire à dominante rurale qui se caractérise notamment par une prégnance des paysages agricoles et de l'activité qui en découle, une organisation maillée et multipolaire, une intensité de la vie sociale et associative...

Cette ruralité constitue un élément identitaire et un levier fort d'attractivité territoriale et de fixation des populations et des entreprises. Elle apparaît ainsi comme une valeur fédératrice pour l'ensemble du territoire. C'est pourquoi les élus ont souhaité définir un projet qui affirme et valorise cette **identité rurale, vivante et innovante, support d'authenticité et de qualité de vie**, qui caractérise le territoire du SCoT de Gascogne.

Une ambition de développement partagée et volontariste

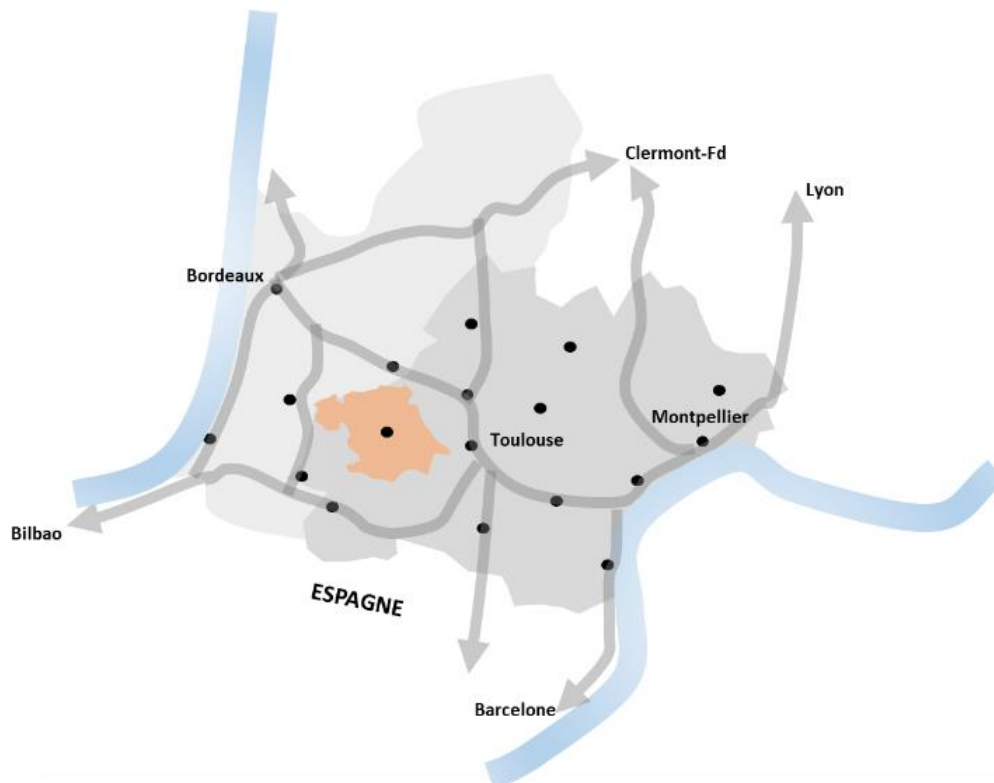
Les élus du SCoT de Gascogne ont souhaité se projeter à l'horizon des 20 ans à venir pour

définir une **ambition de développement volontariste** qui traduise leur souhait de devenir un **territoire rural innovant** qui ne soit :

- Ni une « réserve d'indiens » qui fonctionnerait en autarcie
- Ni un territoire sanctuarisé (« sous cloche ») qui constituerait le « poumon vert » de l'Occitanie ou de l'agglomération toulousaine
- Ni un territoire dortoir qui serait perçu comme la banlieue de cette même agglomération.

Les élus souhaitent, ainsi, tirer parti du positionnement d'interface de leur territoire pour développer les liens avec la Nouvelle-Aquitaine et renforcer son rôle au sein de la nouvelle région Occitanie et au sein de l'aire métropolitaine toulousaine. Le SCoT de Gascogne doit en effet prendre davantage part aux dynamiques régionales et métropolitaine qui se caractérisent par une très forte attractivité résidentielle et économique, en s'appuyant notamment sur les polarités extérieures.

Positionnement régional et métropolitain du SCoT de Gascogne



Fort de ce nouveau positionnement régional et métropolitain, le SCoT définit, à travers les grands axes de son PADD, une stratégie territoriale, expression d'un projet politique et prospectif, qui s'appuie sur le développement d'une **vision commune et partagée entre élus**.

Le territoire du SCoT étant très vaste, complexe et diversifié dans ses caractéristiques comme dans ses dynamiques, il requiert la recherche d'équilibres, de cohérence et de solidarités territoriales.

En prônant un territoire multipolaire qui tire parti des dynamiques extérieures et s'appuie sur une ville centre renforcée, les élus entendent, à travers le SCoT, prendre en compte les spécificités de chaque partie du territoire. A ce titre, les élus ambitionnent que :

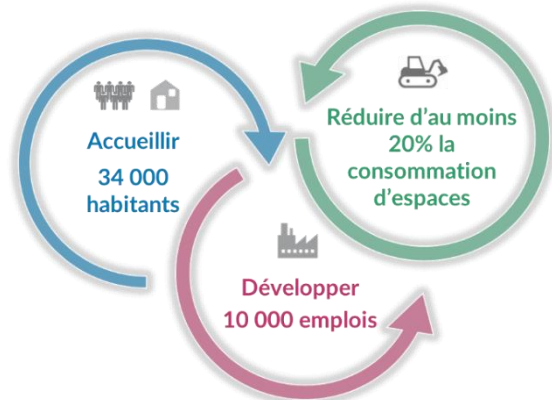
- Le territoire renoue avec la croissance démographique positive sur l'ensemble des secteurs et s'organise pour accueillir **34 000 nouveaux habitants**.
- Le territoire crée les conditions et met en œuvre les moyens pour répondre aux besoins de **10 000 emplois** consécutifs à l'accueil d'habitants afin de ne pas devenir un territoire dortoir.
- Le territoire prend la mesure de l'enjeu environnemental qui est devant lui, en préservant ses ressources, en réduisant d'au moins 20% sa **consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers** par rapport à ce qui a été observé sur la période passée (2006-2016) et en **s'adaptant au défi de la transition énergétique**.

Cette perspective ambitieuse implique l'amélioration des infrastructures afin d'assurer le désenclavement du territoire et la mise en place d'une stratégie d'attractivité résidentielle et économique qui permette d'enclencher une **inversion des tendances socio-démographiques** observées sur certains secteurs du territoire (pour parer à la déprise observée au sein des secteurs ruraux et les plus éloignés des polarités voisines, mais aussi aux pressions démographiques observées à l'est du territoire), tout en préservant la qualité de vie et les ressources naturelles du territoire, facteurs d'attractivité.

Il s'agit ainsi de mettre en place une véritable politique du changement qui rompt avec la période passée, que ce soit en matière de tendance comme en matière de stratégie de développement, et qui laisse place à un

développement cohérent, solidaire, innovant et complémentaire d'un secteur à un autre.

Ambitions de développement du SCoT de Gascogne à l'horizon 2040



Vers une meilleure répartition du développement qui tienne compte des spécificités territoriales

Cette ambition forte et volontariste de rupture et de développement est accompagnée d'une volonté partagée de tendre vers une **meilleure répartition territoriale de l'accueil et du développement**, accompagné d'un **principe d'équilibre et de gestion économe de l'espace**.

L'objectif poursuivi par les élus du territoire ne vise pas à homogénéiser et uniformiser le développement sur l'ensemble des territoires diversifiés composant le SCoT de Gascogne. Il s'agit plutôt de moduler les dynamiques et l'ambition projetée à 2040 en les adaptant au contexte et aux capacités de chaque secteur.

Ainsi, la répartition de l'accueil démographique et économique est envisagée dans une vision de cohérence et de solidarité territoriales et répond aux objectifs majeurs de **confortement de la ville centre**, de promotion d'un **développement raisonné sur l'Est** du territoire soumis à la métropolisation de l'agglomération toulousaine, et de **redynamisation des autres secteurs**, notamment hyper-ruraux.

AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU PADD

Pour traduire les ambitions portées et affirmées par les élus pour leur territoire à l'horizon 2040, le PADD se décline en trois grands axes :

- **Axe 1 - Un territoire ressources** qui préserve et valorise ses spécificités territoriales, pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique.
- **Axe 2 - Un territoire acteur de son développement**, autant vis-à-vis des dynamiques externes que des dynamiques internes, pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales.
- **Axe 3 - Un territoire des proximités**, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales.



Axe 1 - Territoire ressources

Valoriser les ressources et les spécificités du territoire pour répondre à la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par de nombreux atouts et ressources qui constituent les supports d'une identité forte et d'un cadre de vie attrayant et préservé. En effet, son patrimoine naturel et bâti riche et diversifié, ses nombreux attraits paysagers, culturels, événementiels et de loisirs, ses produits d'excellence à forte notoriété, etc. contribuent à en faire un territoire incarnant convivialité et art de vivre à la campagne.

Les pressions urbaines qui s'exercent sur le territoire, notamment au niveau de ses franges, l'évolution des pratiques agricoles ou les phénomènes liés au changement climatique font cependant porter un risque de fragilisation et de dégradation de l'environnement et de la qualité de vie.

Pour préserver et valoriser durablement les ressources locales et tirer parti des spécificités de chaque secteur constitutif du territoire, les élus du SCoT de Gascogne placent la préservation de l'environnement au cœur de leur projet de développement. En effet, celui-ci

s'attache à mettre en avant les atouts patrimoniaux et environnementaux dans une perspective de préservation et de valorisation qui ne mette pas « sous cloche » le territoire mais soit, au contraire, support de qualité de vie et potentiel de développement économique et territorial.

Six objectifs stratégiques permettent de décliner cette ambition forte :

- Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire
- Valoriser l'agriculture locale
- Économiser le foncier
- Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau
- Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire
- Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances.



1.1 Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire

Le territoire du Gers se caractérise par une identité rurale très forte et un cadre de vie attrayant reposant sur la qualité et la diversité de ses paysages et de son patrimoine. Ceux-ci tendent néanmoins à se dégrader sous la pression résidentielle, la déprise de certains territoires ou leur absence d'entretien.

Gage d'attractivité résidentielle, économique et touristique, les grands paysages gersois et son patrimoine emblématique nécessitent ainsi d'être préservés et valorisés. Non en reste, les paysages plus ordinaires et le petit patrimoine vernaculaire participent également à l'image du territoire et au cadre de vie de ses habitants. Leur préservation et leur valorisation est donc également indissociable des éléments plus emblématiques et passe notamment par un travail sur la qualité paysagère des nouveaux aménagements.



Abbaye de Flaran
© CRTMP / Dominique Viet



Miramont-Latour
PPdG©IsabelleSouriment

Préserver la qualité et la diversité des paysages gersois

Le territoire du SCoT de Gascogne est avant tout un territoire rural avec plus des trois quarts de ses terres encore affectées à l'agriculture. Sa campagne est fragmentée, mélangée, morcelée avec des paysages agraires formant une mosaïque parcellaire de lieux, voire de milieux, un patchwork de champs et d'agrosystèmes. Cette mosaïque de paysages, au caractère identitaire marqué, constitue une richesse, une image positive pour tout le territoire.

Protéger et valoriser les grands paysages gersois

Le patrimoine paysager du Gers constitue un atout important pour le territoire. La qualité de ses paysages et leur renommée internationale constituent des facteurs d'attractivité touristique et résidentielle. C'est pourquoi, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent veiller à la préservation et à la valorisation de ces espaces remarquables (grands sites d'Occitanie, Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, sites UNESCO, sites inscrits et classés...). Au-delà de leur préservation, il s'agira de faire connaître et partager leurs caractéristiques et leurs valeurs pour une meilleure prise en compte dans les nouveaux projets d'aménagement, y compris en terme d'attractivité résidentielle et économique.

Préserver la mosaïque de paysages ruraux

Attachés à la préservation de la diversité et de l'authenticité des paysages gersois, les élus du SCoT de Gascogne entendent protéger la mosaïque parcellaire des paysages ruraux, en particulier des paysages agropastoraux et bocagers, aujourd'hui menacés par certaines pratiques agricoles. Une activité agricole diversifiée devra ainsi être maintenue sur le territoire.



Protéger et valoriser le patrimoine historique emblématique

Terre d'histoire, le territoire du SCoT de Gascogne est profondément attaché à ses racines et à son patrimoine. Avec ses six « plus beaux villages de France », ses deux grands sites d'Occitanie, ses villes et pays d'art et d'histoire, ses nombreux monuments historiques, ses sites classés et inscrits et son petit patrimoine vernaculaire, le territoire offre à visiter un patrimoine riche et varié. Socle de l'identité culturelle, celui-ci contribue au sentiment d'appartenance des habitants et participe au renforcement de l'attractivité touristique.

Préserver le patrimoine bâti emblématique et les grands édifices patrimoniaux

Les grands sites emblématiques (Auch, Grand Site Armagnac Abbaye et Cités de Flaran-Baïse-Armagnac, Chemins de Saint-Jacques de Compostelle...) ayant un attrait touristique, culturel, historique ou naturel, constituent des portes d'entrée majeures sur le territoire, des points d'attache et de rayonnement, bénéfiques pour tout le département, qu'il conviendra de conforter et de préserver.

En parallèle de leur protection, il s'agira de chercher à intégrer une approche paysagère spécifique autour de ces principaux points d'attrait touristiques. Ce patrimoine emblématique devra faire l'objet d'aménagements adaptés dans le respect de la qualité des paysages, notamment en termes d'intégration paysagère des équipements et du bâti. Il s'agira également de dépasser la simple logique de préservation en associant des actions de valorisation du patrimoine et de communication.

Préserver les espaces urbains historiques en valorisant les spécificités paysagères et architecturales des centres-bourgs

Les centres-bourgs du territoire présentent une grande diversité de typologies architecturales, variables selon leur localisation, leur époque de construction, leurs matériaux, leurs usages... Cette richesse patrimoniale et paysagère est aujourd'hui menacée par son inadéquation avec les modes de vie actuels ou par son désintérêt en faveur des constructions neuves, qui répondent aux besoins actuels, localisées généralement en périphérie des bourgs.

Tout en répondant aux évolutions de la société et en intégrant les nouveaux défis de la transition écologique et énergétique, il s'agira d'inciter à la restauration du bâti ancien traditionnel et de permettre la réalisation de projets capables de prolonger et valoriser l'histoire architecturale locale et le patrimoine urbain existant. Dans les centres historiques, les nouveaux projets chercheront, en ce sens, à préserver le tissu urbain traditionnel et à valoriser ses spécificités. Les matériaux et techniques de construction devront également être adaptés à l'histoire locale pour éviter la perte d'identité et la dégradation des bâtis anciens et favoriser leur intégration dans les nouvelles constructions.



Accompagner la valorisation du petit patrimoine et des paysages ordinaires

A l'écart des paysages remarquables, spectaculaires et pittoresques, demeurent des paysages plus « banals » qui s'inscrivent au quotidien comme une habitude. Ces paysages, dits ordinaires, jouent un rôle essentiel dans les manières d'habiter, représentent une richesse patrimoniale complémentaire et constituent un réel intérêt identitaire pour le territoire. Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent considérer et mettre en valeur ces éléments plus ordinaires (petit patrimoine et petits paysages) qui fondent le territoire et auxquels chaque habitant peut être attaché.

Mettre en valeur et préserver les paysages ordinaires

Soumis aux pressions urbaines et à l'évolution des pratiques agricoles, les paysages ordinaires doivent être renforcés dans leurs fonctions paysagères structurantes, par le respect et la prise en compte de leurs composantes essentielles. Il s'agira d'accorder une attention particulière à tous les éléments de nature ordinaire et à toutes les composantes de la trame bocagère (haies, boisement, bosquets, ripisylves, arbres isolés...). Ceux-ci devront être protégés et entretenus d'un point de vue paysager, en particulier dans le nord-ouest du territoire où ces éléments fixes sont devenus rares et précieux et tendent à disparaître sous la pression de certaines pratiques agricoles.

Valoriser le petit patrimoine vernaculaire

En complément des dispositifs de protection existants pour le patrimoine emblématique, la préservation et la valorisation du petit patrimoine local, notamment agropastoral et domestique (fours, séchoirs, cabanes de vigneron, pigeonniers, chapelles...) et lié à l'eau (fontaines, lavoirs, ponts, canaux, moulins...), sera recherché. Ces éléments du quotidien doivent être replacés au centre de l'intérêt pour la valorisation du paysage rural. Des actions de sauvegarde et de restauration doivent également être encouragées et coordonnées afin de limiter leur dégradation.



Veiller à la qualité paysagère et architecturale des aménagements

Partant du constat que la qualité des paysages gersois se dégrade sous la pression d'un développement urbain pas toujours maîtrisé, les élus du SCoT de Gascogne entendent également limiter la dégradation en cours, en veillant à la qualité paysagère et architecturale des nouveaux projets d'aménagement.

Maîtriser l'intégration paysagère des nouvelles constructions

Le relief du territoire contribue fortement à la mise en valeur du paysage en mettant en scène des éléments naturels ou urbains remarquables. De nombreux bourgs sont ainsi situés sur des promontoires ou des coteaux et leur valeur paysagère tient généralement à leur environnement préservé qu'il s'agira de prendre en compte dans les aménagements à venir.

Ainsi, au sein de ces paysages vallonnés identitaires, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maîtriser l'urbanisation et développer des aménagements paysagers harmonieux, en particulier au niveau des points hauts et sur les secteurs de crêtes les plus sensibles. Une attention particulière sera portée à la prise en compte des vues depuis et en direction de ces bourgs et à la préservation des liens et transitions entre les espaces urbains et les espaces cultivés ou de nature.

Promouvoir une architecture de qualité

Pour préserver l'identité des villes, villages et bourgs marqueurs de l'identité patrimoniale gasconne, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent améliorer la qualité architecturale et l'insertion paysagère des nouvelles constructions et des nouveaux projets d'aménagement (zones d'habitat ou d'activités économiques, entrées de ville, projets d'installation d'énergies renouvelables...). Il s'agira, en ce sens, de préserver les marqueurs du territoire dans les nouvelles constructions via notamment la prise en compte de l'architecture locale dans les documents de planification (formes urbaines, matériaux...).

Aménager les entrées de ville et maîtriser l'affichage publicitaire

Les zones d'activités, l'emprise des zones commerciales ou encore l'affichage publicitaire qui prolifère, contribuent à disqualifier et banaliser les entrées de ville, passages obligés pour accéder aux centres anciens. Leurs aménagements, souvent négligés et peu qualitatifs, ont ainsi un impact important sur le territoire, son image, son environnement, sa perception ainsi que son attractivité.

Aussi, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent travailler à leur requalification et mettre en œuvre des opérations plus qualitatives. Tout en permettant le développement touristique et la valorisation des produits locaux gersois, l'affichage publicitaire devra également être maîtrisé, notamment dans les secteurs les plus remarquables.

1.2 Valoriser l'agriculture locale

Alliant préservation du cadre de vie et des paysages et maintien de la vitalité des territoires, l'agriculture constitue une force et une activité économique primordiale pour le territoire du SCoT de Gascogne. Elle joue un rôle stratégique à long terme en matière d'alimentation des populations (sécurité d'approvisionnement, qualité, proximité). Les élus entendent, à travers le SCoT, réaffirmer ce rôle fondamental de l'agriculture pour le Gers et conforter le dynamisme de cette activité, tout en permettant la structuration d'une agriculture locale de qualité respectueuse de l'environnement et de l'identité rurale du territoire.



Valoriser la diversité des productions et des pratiques agricoles

L'agriculture occupe une place prépondérante sur l'ensemble du territoire du SCoT de Gascogne, tant au niveau de son occupation (les trois quarts de sa superficie), de ses paysages agricoles qu'en matière d'économie ou d'enjeux environnementaux.

Les élus du SCoT de Gascogne attachent de l'importance à ce que l'agriculture soit particulièrement présente dans le projet du territoire et souhaitent soutenir l'ensemble des filières agricoles locales (céréaliculture, viticulture, polyculture-élevage, maraîchage...) et la diversité des pratiques agricoles. Les filières de qualité respectueuses de l'environnement et de l'identité du territoire à forte valeur ajoutée seront en outre plus particulièrement mises en avant.

Préserver la diversité des productions agricoles

Le tissu agricole n'est pas identique et homogène sur l'ensemble du territoire mais, à l'instar de la géographie et des paysages, il est pluriel (grandes cultures, vignobles, élevages de volailles, de palmipèdes, bovins, maraîchage, production de semences, de plantes médicinales...). La qualité agronomique des sols, la présence de réseaux d'irrigation, la valeur économique des sols (classements AOC), leur rôle dans le paysage et les pressions que ces terres subissent diffèrent d'un secteur à un autre et nécessitent des accompagnements différenciés.

Il s'agira en ce sens de préserver toutes les terres agricoles et les secteurs stratégiques garantissant la pérennité de ces différentes filières. Il s'agira, plus particulièrement, de préserver les terrains à fort potentiel agronomique, les secteurs déjà équipés d'un système d'irrigation et les espaces agricoles sous signe de qualité (AOC, AOP, Bio...). Une attention particulière sera également portée aux filières de qualité en développement à haute valeur ajoutée support d'innovation comme la viticulture ou la production de plantes médicinales.

Tenir compte des nouvelles pratiques agricoles pour limiter les conflits d'usages

Au-delà de la préservation des terres agricoles, la création, l'extension et l'adaptation des bâtiments agricoles, des sièges et sites d'exploitation doit être permise pour qu'ils soient adaptés aux pratiques actuelles et futures de l'activité. Il conviendra ainsi d'assurer le bon fonctionnement des différents usages et d'éviter les conflits potentiels entre les développements urbains et agricoles. Dans un contexte où les exploitations sont de plus en plus grandes, il est également important d'assurer un aménagement du territoire qui puisse tenir compte des circulations agricoles et limiter le morcellement et l'enclavement des terrains agricoles. Il s'agira également de travailler à des limites entre espaces urbains et espaces agricoles qualitatifs et aisément identifiables.

Enrayer la régression de l'élevage et favoriser un élevage de qualité

Depuis les années 1970-1980, le département du Gers, et notamment l'Astarac, subit une déprise agricole et un abandon de l'élevage parfois au profit des grandes cultures (maïs, céréales). Ainsi, sur le territoire du SCoT de Gascogne, l'élevage est devenu marginal dans certains secteurs et n'occupe plus une place représentative qu'au Sud et à l'Ouest. Cette évolution de l'élevage entraîne des bouleversements sur les paysages et les milieux naturels (disparition du bocage, fermeture des paysages, perte de biodiversité) et soulève des inquiétudes sur l'avenir de l'activité (difficulté de reprises).

Sensibles à ces évolutions, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maintenir cette activité traditionnelle et enrayer sa régression en soutenant le système de polyculture-élevage et l'activité agro-pastorale sur l'ensemble du territoire. Son maintien constitue un enjeu majeur pour l'agriculture et l'identité du territoire gersois, mais aussi pour toute la collectivité. La préservation des prairies et des éléments bocagers qui les accompagnent (haies, arbres épars, bosquets, mares...) est souhaitée car ils jouent un rôle primordial tant en terme de biodiversité, que de valorisation des terres, de conservation des sols, de qualité des eaux et des paysages.

Soutenir l'aviculture de qualité

Depuis les années 1970, avec le développement des grandes cultures et des céréales, la production avicole s'est structurée (volailles fermières, palmipèdes gras), mais a disparu de certaines exploitations. Aujourd'hui, l'aviculture de qualité s'est imposée tant en circuits courts de proximité qu'en filière longue. Néanmoins, les mesures d'abattage préventifs massifs depuis 2015 pour lutter contre la propagation du virus « influenza aviaire » ont eu des conséquences économiques lourdes et ont remis en cause la pérennité de certains ateliers.

Les élus entendent maintenir cette filière et valoriser ces savoirs locaux qui contribuent à la notoriété du territoire sur les plans locaux, nationaux et internationaux, en soutenant les productions sous signe de qualité et les différents modes de valorisation et de commercialisation notamment en circuits-courts (vente à la ferme, réseau artisanal, marché au gras...).

Promouvoir la structuration et le développement d'une agriculture de qualité et de proximité respectueuse de l'environnement

Valoriser et pérenniser durablement la filière agricole, c'est aussi créer de la valeur ajoutée grâce aux circuits courts, aux productions sous Signes Officiels de Qualité et de l'Origine (SIQO) ou encore à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, les élus du SCoT de Gascogne incitent au développement d'une agriculture plus raisonnée en soutenant les filières de qualité et de proximité, en appuyant l'évolution des pratiques agricoles et en poursuivant les efforts engagés en matière de lutte contre l'érosion des sols.

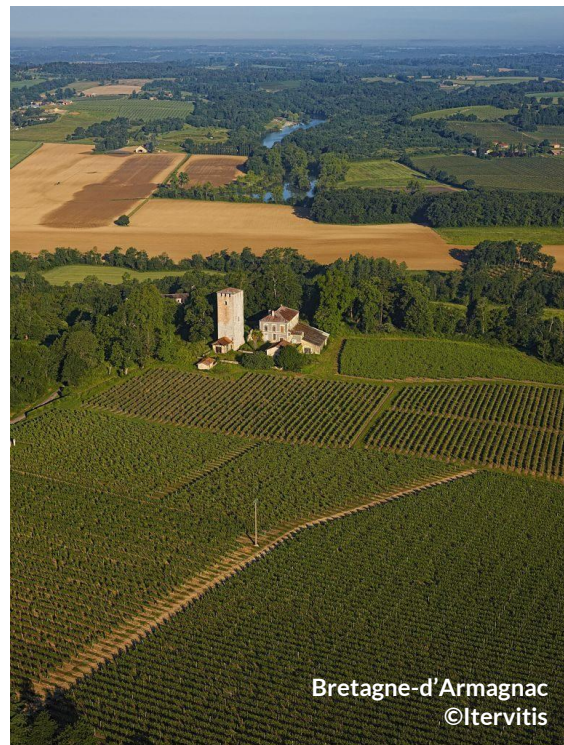
Soutenir les productions de qualité

L'agriculture doit, aujourd'hui, à la fois produire plus pour répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires et produire mieux pour préserver les ressources naturelles et satisfaire les enjeux environnementaux. Pour répondre à ce double défi, les élus du SCoT de Gascogne entendent veiller au bon équilibre entre les productions tout en favorisant des pratiques agricoles plus raisonnées et en veillant à promouvoir une gestion patrimoniale des ressources naturelles. Les systèmes de

production de qualité et à forte valeur ajoutée (filière biologique, filières courtes, productions sous signes officiels de qualité...) devront ainsi être encouragées sur le territoire et valorisées.

Structurer et développer les circuits courts de proximité et diversifier les activités

Pour renforcer l'agriculture dans sa composante économique du territoire, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent pérenniser et favoriser durablement les filières agricoles en misant sur leur évolution, leur valorisation et leur structuration (notamment en soutenant l'innovation et les circuits-courts), mais aussi en misant sur la diversification des activités des exploitations agricoles. A ce titre, les projets développant les relations marchandes et sociales entre espaces agricoles et urbains et visant à promouvoir le patrimoine rural et les savoir-faire locaux (tourisme vert, transformation des produits et vente à la ferme, activités pédagogiques et culturelles, ventes de proximité et ventes directes...) seront encouragés. En particulier, il s'agira de veiller à combiner l'économie des grandes filières avec celles des filières locales, des circuits courts et des services et à encourager la valorisation des déchets agricoles.



Bretagne-d'Armagnac
©Itervitis

Lutter contre l'érosion des sols

L'ensemble du territoire est marqué par une forte sensibilité à l'érosion qui se traduit lors d'épisodes pluvieux par des ruissellements et des coulées de boues provoquant régulièrement des dégâts importants sur les terres agricoles, les équipements publics et privés et entraînant la dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Ce phénomène est d'autant plus marqué sur les terrains à fortes pentes ou sur les secteurs de grandes cultures ou les infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées...) tendent à disparaître.

Face à la récurrence de ce phénomène, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent s'investir et poursuivre les efforts engagés en matière de lutte contre l'érosion des sols en partenariat avec les acteurs du territoire. Il s'agira, d'une part, en partenariat avec le monde agricole, de valoriser et soutenir les solutions agro-écologiques (pratiques culturales et aménagements parcellaires) favorables à la lutte contre l'érosion, en priorité dans les secteurs les plus sensibles (Zones Soumises à des Contraintes Environnementales – ZSCE...).

1.3 Économiser et optimiser le foncier

Entre 2006 et 2015, ce sont près de 2 227 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers qui ont été artificialisés à l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne, correspondant à une moyenne annuelle de 247 hectares par an. Pour répondre à leur ambition de développement démographique et économique mais tout en prenant la mesure de l'enjeu environnemental, les élus du SCoT de Gascogne poursuivent l'objectif d'un projet de territoire économe en espace et en foncier. Ils souhaitent ainsi réduire leur consommation d'espace par rapport à celle observée sur la période précédente, correspondant à une consommation maximale de 200 ha par an.

Pour y parvenir, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maîtriser les extensions urbaines en contenant la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation. En outre et dans le même objectif, ils souhaitent orienter en priorité le développement dans le tissu urbain actuel en remobilisant l'existant et en optimisant les enveloppes actuelles des bourgs et hameaux tout en favorisant la polarisation des centres-bourgs.

Maîtriser le développement en contenant la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation

Les dix dernières années ont été marquées par l'étalement urbain des villes, leurs périphéries proches et maintenant lointaines. Cette consommation d'espace n'est pas uniforme sur le territoire du SCoT de Gascogne et se traduit par une consommation foncière variable selon l'attractivité résidentielle des bourgs et la proximité à l'agglomération toulousaine. L'espace urbain s'est ainsi installé sur des secteurs plus ou moins sensibles d'un point de vue paysager (zones de crêtes, entrées de villes), des risques naturels (vallées inondables des principaux cours d'eau), dans des espaces agricoles à forte valeur agronomique (vignes...), ou au détriment des espaces naturels (boisements, zones humides...). Cette urbanisation croissante a eu également pour conséquence une imperméabilisation plus importante des sols et le développement de réseaux et infrastructures toujours plus complexes et coûteux pour les collectivités territoriales.

Polariser et densifier le développement autour des communes structurantes

Afin de garantir et renforcer les équilibres, d'une part, au sein de l'armature territoriale, et d'autre part, entre les espaces urbains, agricoles et naturels, les élus du SCoT de Gascogne entendent polariser l'urbanisation nouvelle au sein des communes structurantes du territoire identifiées dans le cadre de l'armature territoriale (cf. Orientation 3.1, p. 45). Ce développement sera, en outre, priorisé selon le niveau d'armature des communes, tout en répondant au principe retenu par les élus visant à permettre à tous les territoires d'envisager un développement, aussi mesuré soit-il.

Par ailleurs, l'ouverture de nouveaux secteurs d'urbanisation autour des communes structurantes devra être anticipée, phasée et conditionnée à l'utilisation des secteurs déjà urbanisables. Les extensions urbaines (résidentielles et économiques) seront privilégiées en continuité du tissu urbain existant, en promouvant de nouvelles formes d'urbanisation plus compactes, plus denses et moins consommatrices de foncier. La recherche

d'une plus grande densité dans tous les nouveaux programmes d'habitat et d'activités sera demandée et une urbanisation plus compacte permettra de minimiser le développement des nouvelles constructions le long des voies, et de lutter contre le phénomène de linéarisation.

Maîtriser le développement des zones d'activités économiques et des zones commerciales

Il s'agira de favoriser les extensions de zones d'activités et zones commerciales plutôt que des créations sur des sites ex-nihilo. L'aménagement commercial sur le tissu urbain existant (zones en mutation, friches, dents creuses...) sera privilégié en veillant à la bonne cohabitation entre les différentes activités commerciales et non commerciales et en encourageant la mutualisation des espaces comme le stationnement. Par ailleurs, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent préserver et renforcer les commerces des centres-bourgs

Prioriser l'urbanisation dans les secteurs les mieux équipés

L'extension rationnelle des zones urbaines devra également prendre en compte la desserte actuelle et future en réseaux. Il s'agira de densifier et de prioriser l'urbanisation sur des secteurs déjà équipés en réseaux (eau potable, assainissement, électricité, gaz, téléphonie...). Cet objectif permet de valoriser les investissements passés et limiter les extensions qui constituent des coûts pour la collectivité et des impacts pour l'environnement.

Pérenniser le foncier agricole et lutter contre le morcellement

Parce que l'espace agricole est une ressource non renouvelable et qu'il constitue une valeur économique pour le territoire, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent pérenniser le foncier agricole et protéger le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire. Il s'agira ainsi de considérer et valoriser les espaces agricoles comme une véritable richesse pour le territoire et non pas comme une simple variable d'ajustement à l'extension urbaine.

A ce titre, il conviendra de qualifier les espaces agricoles comme des espaces productifs au même titre que les zones d'activité économique, mais également comme support de la filière

agro-alimentaire (filiale économique d'excellence du territoire). Le développement urbain, notamment les extensions urbaines, devra également être maîtrisé de manière à éviter le morcellement agricole et l'enclavement des parcelles agricoles. Il s'agira également de travailler à des limites entre espaces urbains et espaces ruraux qualitatifs et aisément identifiables permettant de limiter nuisances et conflits d'usage.

Mobiliser et optimiser l'existant en priorisant le développement dans le tissu déjà urbanisé

Favoriser le renouvellement urbain : densification, changement d'usage et comblement des dents creuses

Afin de limiter au maximum la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent un développement urbain au sein des tissus déjà constitués. Le renouvellement urbain, y compris pour les activités économiques, y compris commerciales, par le comblement des dents creuses et par la densification du tissu urbain seront, dès lors, privilégiés par rapport aux extensions urbaines.

Il s'agira de reconstruire la ville sur elle-même en permettant les changements d'usages, l'évolutivité des formes (surélévation...) et l'innovation architecturale. Les divisions parcellaires dans le tissu urbain existant seront encouragées mais maîtrisées, et l'optimisation de l'existant sera recherchée en mobilisant les friches et délaissés urbains. Les mesures d'économie foncière pourront consister à réutiliser ou réadapter, lorsque cela est possible, le bâti vacant, ou sous-utilisé préférentiellement à la construction de bâtiment neufs, qu'il s'agisse de logements, de bâtiments d'activité, de commerces ou d'équipements.

Toutes ces solutions pour mobiliser l'existant sont autant d'occasion de valoriser le patrimoine oublié ou de programmer des opérations neuves sur des sites déjà équipés (réseaux, services...) et biens positionnés. Elles contribuent à la revitalisation des bourgs et à conforter les cœurs des villes, y compris des plus petites.

Le renouvellement urbain par la revitalisation des centres-bourgs et la lutte contre l'habitat vacant et indigne



La valorisation du bâti existant, la reconquête des logements vacants, la dynamisation des centres anciens constituent des priorités fortes portées par les élus du SCoT de Gascogne. Elles sont indispensables non seulement à un modèle de développement durable, respectueux des fonctions naturelles et agricoles et économe en ressources de toutes natures, mais également au confortement des villes et bourgs structurants et donc à la préservation du niveau de service à la population et de la qualité de vie. Cela peut passer par la réhabilitation du patrimoine bâti ou la lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique, la dédensification (fusion d'appartements pour une plus grande surface habitable, démolition d'un cœur d'îlot pour gagner en luminosité), l'adéquation des besoins contemporains avec le bâti ancien (l'isolation thermique et phonique ou la qualité intérieure d'un logement par exemple) ou la mise en valeur d'espaces publics et de la nature en ville.

1.4 Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau

L'approvisionnement en eau du territoire du SCoT de Gascogne repose aujourd'hui sur un équilibre fragile (80% de la ressource dépend des eaux superficielles), malgré la gestion des retenues et ouvrages de stockage ou la réalimentation par le système Neste. Menacés par le changement climatique et les activités humaines (pollutions...), les cours d'eau ainsi que leurs milieux associés (zones humides, prairies alluviales, étangs...) doivent donc être préservés afin de concilier les différents usages (domestiques, agricoles, touristiques et industriels) avec la préservation du cycle de l'eau et des écosystèmes.

Par ailleurs, dans un souci de développement territorial, une anticipation des besoins futurs s'avère indispensable pour permettre un accueil dans de bonnes conditions. La sécurisation de la ressource en eau est donc nécessaire, de même que son exploitation optimisée et sa consommation économe.



Baïse à Condom
©Lucile Dumesnil



Captage Fontaine d'Estang
©Plateforme Agroécologie



Auch
©BDM Archives

Améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions de toutes origines

La vulnérabilité croissante des milieux aquatiques et l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau du SDAGE Adour-Garonne imposent des efforts accrus en matière de réduction des pollutions diffuses, d'amélioration des rejets d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole

La forte sensibilité du territoire à l'érosion ainsi que certaines pratiques agricoles sont à l'origine de pollutions diffuses par entrainement de produits polluants dans les eaux de ruissellement (nitrates, pesticides, matières en suspension). Pour les limiter, de « bonnes pratiques », conciliant productivité et protection de la nature, doivent être favorisées en particulier dans les secteurs les plus sensibles (aires d'alimentation des captages, zones d'alimentation en eau potable pour le futur, zones à objectif plus strict). En partenariat avec les acteurs du territoire, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent accompagner cette transition agro-écologique en soutenant et en valorisant les mesures et opérations déjà initiées sur le territoire à travers les Programmes d'Actions Territoriales ou les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. La couverture végétale des sols, l'agroforesterie, la préservation et la restauration de la trame bocagère, la restauration des zones tampons et bandes végétalisées... sont des solutions agro-écologiques qui seront encouragées sur l'ensemble du territoire.

Favoriser la régulation de l'eau dans le sol par la reconquête des bandes végétalisées ou enherbées

Outre leur intérêt environnemental sur la protection de la biodiversité, les bandes tampons végétalisées ou enherbées situées au droit des cours d'eau constituent un moyen de lutte efficace pour réduire la pollution des eaux et lutter contre l'érosion des sols. A ce titre, leur généralisation sera encouragée le long des cours d'eau permanents et temporaires sur l'ensemble du territoire. Ces mesures agro-

environnementales pourront également être mises en place en rupture de pente et en limite parcellaire notamment sur les bassins versants des cours d'eau les plus dégradés (Gers, Baïse, Douze, Midouze, Gélise), mais également autour des zones humides et plans d'eau destinés à la baignade et aux loisirs.

Améliorer la qualité des rejets d'assainissement

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, des problèmes de conformité sont relevés pour l'assainissement collectif sur de nombreuses petites stations de traitement des eaux usées. Les bassins versants du Gers, de la Save et de la Baïse sont les plus affectés par ces problèmes. Afin de respecter les différents objectifs de bon état des masses d'eau, l'assainissement collectif des petites stations d'épuration devra ainsi être amélioré, en priorité sur les bassins versants les plus dégradés (Gers, Save, et Baïse) de façon à limiter les impacts sur le territoire et les milieux naturels. Il s'agira, de plus, de privilégier au maximum le raccordement à l'assainissement collectif et de conditionner le développement de l'urbanisation à la conformité des systèmes d'assainissement.

Près de la moitié des foyers sont, par ailleurs, concernés par un système d'assainissement non collectif. Cette solution, utilisée en milieu rural et pour l'habitat dispersé, constitue une solution complémentaire à l'assainissement collectif, efficace lorsque les terrains sont adaptés et permettent le traitement et l'évacuation des eaux usées. L'usage de l'assainissement autonome devra être raisonné et encadré (zonages d'assainissement...) au regard de la capacité des sols à recevoir et à traiter les eaux usées.

Maîtriser le ruissellement urbain et améliorer la gestion des eaux pluviales

Les eaux de ruissellement, issues des surfaces imperméabilisées (voiries, parkings...), devront être gérées de manière à perturber le moins possible le cycle de l'eau, à limiter les risques d'inondation par ruissellement et à éviter la dispersion des pollutions. La gestion à la source des eaux pluviales sera ainsi recherchée via des techniques alternatives aux réseaux enterrés (stockage et réutilisation) ou la réinfiltration au milieu. Intégrées dans l'espace urbain, les solutions de réinfiltration peuvent, par ailleurs, constitués des espaces multifonctionnels bénéfiques pour la nature en ville que les habitants pourront s'approprier.



Garantir un approvisionnement durable et économe en eau pour tous les usages

Le changement climatique engendrerait, à l'avenir, une modification du régime de précipitations, accentuant ainsi les difficultés de réalimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques, supports de nombreux usages. En outre, l'arrivée de nouvelles populations et activités exercera une pression supplémentaire à l'avenir sur la ressource.

Les élus du SCoT de Gascogne se sont alors fixés comme objectif d'assurer les besoins essentiels du territoire et de veiller à alimenter en eau potable les populations, sans conflit d'usages avec les autres activités. Une utilisation plus rationnelle de l'eau apparaît ainsi indispensable pour concilier l'ensemble des usages.

Assurer l'alimentation en eau potable de la population actuelle et à venir

L'alimentation pérenne en eau potable de la population actuelle et future nécessite de poursuivre les efforts engagés autour de la protection des captages d'eau potable et de leurs aires d'alimentation, en donnant priorité aux plus menacés (captages prioritaires). Il s'agira également de préserver les ressources stratégiques pour le futur (zones à objectifs plus strictes et zones d'alimentation en eau potable future) et les zones nécessaires au bon fonctionnement et à la recharge des nappes en eau de qualité et de quantité suffisante (zones humides, prairies et forêts alluviales, retenues collinaires, étangs...).

Une anticipation et une adaptation des projets d'extensions urbaines aux capacités d'approvisionnement et de distribution en eau potable apparaissent également nécessaires. Il s'agira de conditionner le développement urbain à la disponibilité effective de la ressource, à la mise à niveau des équipements de production et à la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Enfin, une mutualisation des ressources devra être recherchée dans un souci de solidarité territoriale.

Favoriser la récupération des eaux pluviales et valoriser les initiatives visant à économiser l'eau

Pour contribuer à une gestion plus économe en eau, toutes les formes alternatives de consommation d'eau seront encouragées dès le début des démarches d'aménagement (récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ou la défense incendie par exemple, utilisation des eaux brutes pour les usages non domestiques...). Par ailleurs, toutes les actions visant à économiser l'eau sur les réseaux et les équipements seront à promouvoir et généraliser sur tout le territoire pour sensibiliser les usagers (gestions différenciées des espaces verts permettant la maîtrise des consommations d'eau lors de l'arrosage, utilisation d'espèces peu consommatrices d'eau lors de la création d'espaces verts, optimisation du fonctionnement des réseaux d'eau potable, installation de matériels hydro-économes..).

Économiser l'eau à destination de l'agriculture

La gestion de l'eau pour l'irrigation repose principalement sur l'exploitation du système Neste et sur un réseau important de retenues collinaires. Les prélèvements d'irrigation autorisés par les Organismes Uniques de Gestion Collective sont aujourd'hui largement dépendants de la réalimentation par le système Neste qui ne suffit plus à satisfaire tous les besoins en période d'étiage. Dans un contexte de changement climatique et de contraintes croissantes sur la ressource en eau, les stratégies des agriculteurs, premiers consommateurs d'eau sur le territoire, doivent s'adapter pour favoriser les économies d'eau et maintenir une agriculture compétitive.

En ce sens, les productions agricoles et les techniques d'irrigation économes en eau seront encouragées. L'optimisation du fonctionnement des réseaux d'irrigation sera, en outre, recherchée. En lien avec les différents acteurs du territoire, il conviendra également d'optimiser la gestion des plans d'eau existants et de maîtriser la création des nouveaux plans d'eau pour l'irrigation afin de limiter leurs impacts négatifs sur les cours d'eau et les bassins versants.

1.5 Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par des ressources naturelles riches et diversifiées (richesses faunistiques et floristiques, espaces agro-pastoraux, zones humides...) qu'il convient de préserver en proposant un aménagement cohérent et respectueux de la qualité des milieux naturels, des espèces et de leurs besoins de connectivité. L'identification de la trame verte et bleue du territoire a ainsi pour but de protéger la biodiversité dite « ordinaire » du territoire, en complément des outils de préservation des espaces naturels remarquables. Elle permet, en outre, de garantir un maillage fonctionnel de continuités écologiques assurant le déplacement des espèces sur l'ensemble du territoire.

Protégés, tous ces milieux naturels pourront, par ailleurs, être supports de projet de développement durable, tels que le projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac, de projets favorables à la nature en ville ou au développement d'un tourisme de nature.



Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

Le patrimoine naturel du SCoT de Gascogne constitue un atout incontestable pour le territoire et participe de son attractivité et de son développement. Dès lors, cet environnement remarquable impose au SCoT de Gascogne de protéger ces espaces en lien avec les activités humaines et de préserver et valoriser la qualité des réservoirs de biodiversité. Au sens de la doctrine « Eviter Réduire, Compenser », ERC, il s'agira également d'améliorer le bilan écologique des aménagements en s'assurant que les atteintes à l'environnement soient en priorité évitées, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Protéger et valoriser les espaces naturels remarquables

Le patrimoine déjà répertorié et repéré au travers des dispositifs de protection et de recensement des espaces naturels de qualité (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF, Sites Classés et Inscrits à dominante naturelle) sont essentiellement regroupés sur les milieux humides et ouverts de l'Armagnac et sur les boisements et milieux ouverts de l'Astarac. Ces espaces reconnus comme étant de grande qualité constituent des cœurs de biodiversité qui seront pérennisés, protégés et valorisés.

Améliorer la connaissance et préserver les espaces de nature ordinaires supports de biodiversité

Une attention particulière sera également portée aux autres espaces représentant une nature plus ordinaire (espaces forestiers, prairies, haies, bosquets, trame bocagère, ripisylves, espaces agro-pastoraux, parcs et jardins...). Ces milieux participent activement au maintien de la biodiversité et à la richesse naturelle du territoire. Simultanément au besoin de connaissance, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent préserver ces milieux en les intégrant dans le projet de TVB du territoire. Il s'agira plus particulièrement d'adapter, selon le territoire et l'enjeu, les orientations visant à garantir leur

pérennité, promouvoir leur gestion différenciée et maîtrisée et d'encourager à un urbanisme durable en s'appuyant sur leur multifonctionnalité.

Assurer le fonctionnement écologique global

Si la richesse et la diversité écologique du territoire sont reconnues, le fonctionnement écologique du territoire présente des différences majeures entre les espaces naturels du sud-ouest du territoire et ceux du nord-est.

Ainsi, au sud-ouest, les vastes milieux forestiers et boisés de l'Astarac et du Bas-Armagnac apparaissent comme les espaces les plus fonctionnels du territoire déjà protégés par des zonages réglementaires. Par ailleurs, les milieux forestiers de plus petites tailles et davantage morcelés par l'agriculture ou l'urbanisation, ainsi que la plupart des cours d'eau et des zones humides, constituent également des espaces naturels très fonctionnels aux potentialités écologiques encore élevées. L'ensemble de ces espaces (forestiers, humides et ouverts) forment ainsi un « pôle » d'espaces naturels propices au maintien voire au développement de la biodiversité que les élus entendent protéger et valoriser.

A contrario, au nord-est du territoire, les espaces naturels moins fonctionnels présentent une connectivité entre les milieux beaucoup moins favorables aux déplacements des espèces d'Est en Ouest entre les différentes vallées. En effet, seuls les grands espaces boisés et ouverts (prairies, pelouses) encore présents autour de Lectoure, Pujaudran, Tournecoupe et La Romieu et au sein de l'agglomération auscitaine, comptent parmi les derniers milieux naturels aux potentialités écologiques les plus élevées. De même, dans les vallées du Gers, de l'Auroue, de l'Arrats, de la Gimone et de la Save, quelques petits boisements le long des cours d'eau ou sur les versants les plus abrupts des vallons sont encore fonctionnels et méritent une attention particulière et doivent impérativement être préservés.

Les autres espaces naturels, trop petits et isolés, semblent aujourd'hui moins fonctionnels d'un point de vue écologique et sont menacés par le développement urbain et l'évolution des pratiques agricoles. La reconquête de la trame bocagère (ligneux, haies...) et le renforcement des continuités Est-Ouest sur ce secteur nord-est du territoire sont aujourd'hui indispensables pour améliorer le fonctionnement écologique de ces derniers espaces naturels.

Protéger et conforter les milieux aquatiques et humides, supports de la trame bleue

Les cours d'eau, plans d'eau et zones humides du territoire sont aujourd'hui fortement impactés par le développement de l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols, les activités agricoles, mais aussi par de nombreux obstacles à l'écoulement. Réservoirs de biodiversité mais aussi supports de continuités écologiques, notamment pour les espèces aquatiques, ces milieux devront toutefois être protégés et confortés.

Préserver les milieux aquatiques et les zones humides

La trame bleue gersoise est constituée de la sous-trame « cours d'eau » et de la sous-trame « zones humides » correspondant aux fonds de vallées humides et inondables des principaux cours d'eau de l'éventail gascon (Midou, Douze, Baïse, Osse, Arrats, Gimone...). Ces milieux constituent des réservoirs de biodiversité pour de nombreuses espèces aquatiques et sont le support de continuités entre les Pyrénées et l'Atlantique.

Les zones humides et prairies humides offrent également des écosystèmes très particuliers et assurent de nombreuses fonctions hydrologiques, écologiques et sociales bénéfiques pour le territoire (régulation des inondations et des sécheresses, amélioration de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, qualité paysagère, amélioration du cadre de vie...). Leur maintien, leur préservation et leur restauration est primordiale. Sur le territoire du SCoT de Gascogne, les zones humides sont principalement constituées de prairies humides regroupées le long des berges de nombreux cours d'eau (Midouze, Douze, Izaute, Gers, Gimone et Save), ainsi que d'éléments de forêts alluviales, d'étangs ou de plans d'eau dans l'Armagnac. Conformément aux dispositions du SDAGE Adour-Garonne, les élus souhaitent ainsi préserver ces espaces naturels comme des réservoirs de biodiversité majeurs et valoriser leur multifonctionnalité. Un travail d'inventaire sera à mener au préalable afin d'identifier ces espaces.

Assurer les continuités longitudinales et latérales des cours d'eau

Axes majeurs de la charpente paysagère du territoire, les cours d'eau et leurs berges constituent des lieux de vie et de déplacements pour de nombreuses espèces aquatiques, mais aussi terrestres (au niveau des ripisylves). Néanmoins, les travaux d'assainissement et de régulation hydraulique réalisés sur la plupart des cours d'eau gersois ont fortement perturbé les continuités latérales et longitudinales des cours d'eau et des zones humides (ouvrages hydrauliques, retenues collinaires, travaux d'assainissement, voiries...).

Pour les protéger durablement, il convient de maintenir et rétablir les continuités longitudinales sur l'ensemble des cours d'eau, pour permettre les liens entre l'amont et l'aval (c'est-à-dire entre le sud et le nord du territoire). Sur tous les cours d'eau, et notamment ceux faisant l'objet d'un classement au titre de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013, il conviendra d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et autres espèces aquatiques ainsi que les continuités.

Les continuités latérales des cours d'eau jouant un rôle particulier pour de nombreux milieux et de multiples espèces seront également protégées. Les liaisons entre les cours d'eau et les milieux qui leurs sont associés (prairies humides, zones humides rivulaires, boisements alluviaux, ripisylves...) devront être maintenues pour permettre aux espèces d'accéder à des espaces indispensables à leur survie.



Protéger et conforter la trame verte

La trame verte gersoise est constituée de milieux boisés de plaine et de milieux ouverts de plaine, fortement liés à la présence des coteaux. Ces espaces, supports de réservoirs de biodiversité mais aussi de corridors écologiques, permettant le déplacement des espèces sur le territoire, devront être protégés et confortés dans le cadre du projet de trame verte et bleue du territoire.

Valoriser et préserver les milieux boisés

Bien que globalement peu boisé, le territoire abrite encore des réservoirs de biodiversité boisés structurants sur les secteurs du Bas-Armagnac et de l'Astarac à protéger du morcellement. Très fragmentés notamment

dans les secteurs les plus cultivés, ces massifs boisés relictuels occupent le plus souvent les pentes les plus abruptes, moins intéressantes pour la mise en culture ou les fonds de vallées humides. Les coteaux boisés de l'Astarac et les nombreux petits massifs forestiers de l'Armagnac apparaissent ainsi comme des réservoirs et des corridors écologiques fonctionnels propices au maintien de la biodiversité qu'il convient de protéger, garantissant le déplacement des espèces entre les Pyrénées et le littoral Atlantique.

Entre ces grands massifs boisés structurants, l'hétérogénéité de la matrice agricole, avec la richesse relative du réseau de haies, bosquets, prairies sèches, sert de relais aux continuités écologiques des milieux boisés de plaine et doit également être protégée voir confortée.

Au-delà de leurs fonctions écologiques, les bois et forêts jouent un rôle important d'un point de vue économique et participent à la qualité des paysages. C'est pourquoi, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent promouvoir et préserver les paysages forestiers et encourager le développement de la filière bois. Il s'agira, en ce sens, de préserver les boisements, d'encourager l'approvisionnement de la filière bois, d'aider à la mobilisation de cette ressource auprès des nombreux propriétaires privés, et de sensibiliser les propriétaires à la nécessité d'entretenir leurs parcelles pour valoriser les rendements et limiter les risques d'incendie.

Préserver et valoriser les milieux ouverts de plaine

Les milieux ouverts et semi-ouverts de plaines (prairies de fauche ou pâturées, prairies humides, landes, fourrés, pelouses...) regroupés autour des vallées du Gers et de l'Arrats au sud du territoire constituent également des réservoirs de biodiversité majeurs à protéger. Directement liés aux pratiques agricoles, ces milieux de plaine présentent un intérêt varié pour la faune et la flore et sont essentiels à de nombreuses espèces (zones d'habitat, d'alimentation et de reproduction...). Attachés à cette diversité et à la qualité des milieux agropastoraux, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maintenir ces espaces ouverts en luttant contre l'enfrichement, en préservant les exploitations de polyculture-élevage et en encourageant le pâturage extensif.

1.6 Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances

Pour répondre au défi du changement climatique, les efforts d'atténuation et d'adaptation sont fondamentaux et complémentaires.

En cohérence avec les objectifs internationaux et nationaux et avec les orientations régionales, départementales ou locales prises en faveur de la transition énergétique, le principe poursuivi par les élus du SCoT de Gascogne vise à promouvoir un projet de développement économe en énergie et en émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également de s'appuyer sur les ressources énergétiques renouvelables potentiellement disponibles sur le territoire afin de tendre vers une neutralité énergétique.

Pour limiter la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique, un effort particulier sera également porté sur l'intégration de la gestion des risques, des pollutions et des nuisances dans l'urbanisme et le développement urbain.



Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction et de renchérissement des énergies fossiles mais aussi d'augmentation de la pollution atmosphérique, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maîtriser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, notamment dans les secteurs des transports et du bâtiment. Une amélioration des capacités de stockage du carbone dans les sols permettra également de limiter les rejets à l'atmosphère.

Réduire l'impact énergétique et les émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports

Avec plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre, le secteur des transports constitue le principal émetteur du territoire. En proposant une organisation territoriale multipolaire, les élus du SCoT de Gascogne entendent réduire l'impact énergétique et les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. En effet, le principe défendu de rapprocher les fonctions urbaines par un urbanisme de proximité et de limiter l'étalement urbain modèrera les besoins en distances de déplacement. Par ailleurs, les différentes formes de mobilité seront développées sur le territoire (transports en commun, train, vélo, marche à pied...) afin de limiter les déplacements auto-solistes, fortement impactant.

Encourager la performance énergétique et climatique des bâtiments

Le secteur résidentiel-tertiaire constitue également un enjeu majeur puisqu'il représente la moitié des dépenses énergétiques et près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ainsi, pour toutes nouvelles constructions (tous usages), des conceptions et des techniques performantes doivent être étudiées et envisagées (matériaux plus économes en énergie, formes urbaines moins énergivores, développement des énergies renouvelables...). Les démarches permettant de

mutualiser des équipements consommateurs d'énergie (éclairage public par exemple) ou producteur d'énergie renouvelable (centrale biomasse...) seront encouragées. Il s'agira également d'intégrer des principes d'urbanisation et d'aménagement favorables à la conception bioclimatique des bâtiments et des aménagements, favorables au confort d'hiver et d'été (orientations des constructions, typologie et formes d'habitat, ventilation naturelle...).

En outre, l'amélioration des performances énergétiques du bâti nécessite d'intervenir sur le parc existant (résidentiels et tertiaires, publics et privés), fortement dominé par l'habitat individuel. La rénovation énergétique des bâtiments existants sera ciblée en priorité sur les secteurs et les bâtiments les plus énergivores (bâtiments construits avant toute réglementation thermique) et servira aux ménages les plus modestes (propriétaires et locataires) en vue de lutter contre la précarité énergétique.

Améliorer le stockage du carbone dans le sol

Au-delà des engagements pris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les mesures de lutte contre l'érosion des sols, de protection des espaces agricoles et de préservation de la trame bocagère, développées dans les paragraphes précédents, participant au maintien de la quantité de biomasse organique dans les sols (puits de carbone). La promotion de pratiques agricoles plus vertueuses pour les sols (réduction du travail des sols, implantation d'un couvert végétal dans les systèmes de culture, restauration des haies...) participe également à la restauration et à la qualité organique des sols et pourra améliorer les capacités de stockage du carbone.



Développer un territoire à énergie positive

Dans un souci de maîtrise et de réduction de l'utilisation des énergies fossiles, sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre, les élus du SCoT de Gascogne entendent poursuivre le développement des énergies renouvelables et de récupération pour atteindre les objectifs internationaux sur lesquels la France s'est engagée.

Promouvoir le développement des énergies renouvelables en limitant les impacts sur l'environnement

Tous les gisements d'énergies renouvelables et de récupération présents localement devront être mobilisés et valorisés, notamment pour les besoins du parc bâti existant et futur afin d'atteindre l'objectif d'un mix énergétique varié. L'énergie solaire et issue de la biomasse seront néanmoins les deux sources d'énergie préférentiellement développées sur le territoire, en raison de leurs forts potentiels. En lien avec les acteurs du monde économique, il s'agira ainsi de favoriser toutes les initiatives de développement des énergies renouvelables, et ce notamment dans tous les nouveaux projets d'aménagement.

Néanmoins, le développement de ces énergies devra être réfléchi de manière à favoriser le développement des équipements dans les secteurs les plus propices et les moins impactant pour l'environnement, les paysages et l'activité agricole. Afin de limiter la concurrence avec les espaces agricoles ou de dégrader les espaces naturels, les installations d'énergies renouvelables seront privilégiées sur les bâtiments mais aussi sur les espaces déjà imperméabilisés ou impropres à l'urbanisation (parcs de stationnement, friches et délaissés urbains, anciennes carrières ou décharges...). Concernant la méthanisation des résidus agricoles, il conviendra de trouver un bon équilibre ne compromettant pas la satisfaction d'autres enjeux tels que le maintien de la matière organique dans les sols.

Favoriser la consommation locale et l'autoconsommation d'énergies renouvelables

Pour répondre aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et atteindre 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2030, les élus du SCoT de Gascogne encouragent le développement des projets d'autoproduction énergétique (individuels ou collectifs). Ces opérations consistent à produire une partie de sa propre consommation énergétique, voire l'intégralité, grâce à des installations d'énergies renouvelables individuelles ou collectives. Elles permettent, par ailleurs, de réduire et/ou de mutualiser les coûts liés à la facture énergétique des ménages et des collectivités.

Prendre en compte les capacités des réseaux dans le déploiement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables implique le raccordement des systèmes de production aux réseaux d'énergie du territoire. Ceux-ci présentent toutefois aujourd'hui des fragilités qu'il convient de ne pas accentuer en privilégiant l'installation des équipements de production d'énergies renouvelables à leur proximité (postes sources électriques, réseaux de gaz...). Pour limiter les besoins d'extension des réseaux, le déploiement des énergies renouvelables sera également privilégié à proximité des secteurs de consommation : « circuits courts énergétiques ».

Assurer la résilience du territoire face au changement climatique

Quels que soient les efforts engagés, les évolutions climatiques et leurs conséquences vont se poursuivre et s'intensifier. Le territoire devrait ainsi être confronté à une augmentation des vagues de chaleur et de sécheresse, à une augmentation de la fréquence de fortes pluies, à un déficit de la ressource en eau, à une augmentation des risques naturels (inondations, érosions, mouvements de terrain, etc.).

Les engagements pris en matière de valorisation et de protection de la trame verte et bleue, de lutte contre l'érosion des sols, de sécurisation et d'économie de la ressource eau, de préservation des terres agricoles ou d'adaptation des pratiques agricoles, etc. participent à assurer la résilience du territoire face au changement climatique. Il s'agira de les poursuivre afin de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux impacts induits par ces évolutions climatiques et améliorer la qualité de vie et la santé des populations.

Lutter contre les îlots de chaleur urbains et préserver les îlots de fraîcheur

Pour faire face à l'augmentation et l'intensification des vagues de chaleur, il conviendra d'agir en faveur du confort thermique dans les bâtiments et les espaces publics. La préservation des îlots de fraîcheur et la conception bioclimatique des bâtiments et des espaces publics seront plus particulièrement encouragées. La préservation de la nature en ville avec la création d'un maillage de parcs et

jardins accessibles et la valorisation de l'eau en milieu urbain sont également favorables aux îlots de fraîcheur.

Limiter les risques naturels et leurs impacts

Le territoire du SCoT de Gascogne est soumis à plusieurs risques naturels, dont les impacts pourraient être aggravés dans le contexte du changement climatique (inondations, mouvements de terrain, érosions des sols, feux de forêts...). Il convient ainsi d'adapter les politiques d'urbanisme et de construction afin d'assurer la résilience du territoire.

Les élus du SCoT de Gascogne entendent ainsi limiter, voire réduire, la vulnérabilité des différents secteurs du territoire vis-à-vis de ces risques, et ce conformément aux documents cadre règlementaires (plans de prévention des risques, schéma directeur et d'aménagement des eaux...). Une maîtrise de l'urbanisation dans les zones d'aléas et l'adaptation des principes constructifs devront, dès lors, être intégrées dans les documents d'urbanisme (interdiction de nouvelles implantations dans les zones d'aléas connues...). Toutes les actions en faveur du maintien de la dynamique naturelle des cours d'eau seront également favorisées et développées sur le territoire (préservation des champs d'expansion des crues, limitation de l'imperméabilisation des sols, gestion des eaux pluviales au milieu...).

Limiter les pollutions et les nuisances à l'environnement et maîtriser l'exposition des personnes et des biens

Dans le cadre de leur projet de développement, les élus du SCoT de Gascogne se donnent pour objectif de conforter les mesures de prévention des pollutions et nuisances mais aussi d'améliorer la gestion des déchets.

Limiter les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations à la pollution de l'air

Même si la qualité de l'air sur le territoire est relativement satisfaisante et semble moins préoccupante que sur l'agglomération toulousaine voisine, certains pics de pollution, comme ceux liés à l'ozone ou aux particules fines, peuvent être amenés à s'intensifier à l'avenir en

raison de l'accroissement des populations et des activités et dans un contexte de changement climatique. Aussi, les élus du SCoT de Gascogne entendent limiter l'exposition des personnes, notamment les plus fragiles, aux polluants atmosphériques, mais aussi limiter leurs émissions. Il s'agira ainsi d'agir pour un urbanisme de proximité, limitant les émissions liées aux transports, mais aussi d'encourager les habitants du territoire dans les actions d'amélioration de leurs anciens systèmes de chauffage, en coordination avec les partenaires techniques et financiers investis sur ces questions. Enfin, l'évolution des pratiques agricoles permettra également de réduire les émissions associées.

Maîtriser les nuisances, notamment sonores et olfactives

Au sein du territoire, les habitants sont exposés à diverses sources de nuisances, notamment sonores et olfactives, qu'il conviendra de maîtriser afin de réduire tout risque sanitaire ou d'inconfort associé et préserver ainsi le cadre de vie du territoire. Les principales sources de nuisances devront dès lors être mises en exergue (infrastructures routières et ferroviaires, aérodromes, circuit automobile, stations d'épuration, activités d'élevage...) et des actions spécifiques en matière d'urbanisme devront être développées afin d'en limiter l'exposition des habitants. Les zones de calme devront en outre être préservées.

Limiter les pollutions induites par la gestion des déchets du territoire

La production de déchets a fortement augmenté depuis plusieurs décennies. Leur traitement peut être à l'origine de nouvelles pollutions pour l'environnement (émissions d'agents chimiques, résidus polluants, cendres...) et représente un coût financier très lourd pour les collectivités. Les élus du SCoT de Gascogne s'engagent à réduire les déchets à la source via notamment le développement d'actions de sensibilisation. Par ailleurs, les filières de recyclage seront développées et renforcées afin de valoriser au maximum ce qui peut l'être (valorisation matière). Enfin, la valorisation énergétique sera portée comme un objectif prioritaire de toute nouvelle implantation d'unité de traitement des déchets sur le territoire.

Axe 2 - Territoire acteur de son développement

Etre acteur vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis des dynamiques internes

Le SCoT de Gascogne constitue un territoire de franges qui se localise aux confins de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes.

Cette situation géographique n'est pas sans incidence sur le territoire du SCoT de Gascogne. En effet, ces polarités voisines constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur son développement, notamment au Nord et à l'Est, et créent une interdépendance de plus en plus marquée entre le SCoT de Gascogne et les territoires voisins.

Le projet défendu par les élus du SCoT de Gascogne vise à bénéficier au maximum de cette position géographique et des externalités positives issues des territoires voisins, sans néanmoins subir les effets négatifs liés à la métropolisation et au développement des polarités voisines.

Quatre objectifs stratégiques ont donc été identifiés par les élus pour développer les liens avec les territoires voisins, être acteur vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis des dynamiques internes :

- Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme
- Promouvoir et susciter le développement économique pour qu'il soit créateur de richesses et d'emplois
- Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire
- Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire.

2.1 Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme

Inscrit au cœur de l'espace métropolitain toulousain, le territoire du SCoT de Gascogne est entouré de polarités urbaines et périurbaines avec lesquelles il partage de nombreux enjeux d'aménagement, de développement mais aussi environnementaux.

Dans un contexte de mondialisation et de concurrence entre les territoires, émergent toutefois depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion du Pacte Etat-Métropole de 2016, des coopérations entre les territoires urbains et ruraux.

Au-delà des coopérations interterritoriales existantes qui devront être poursuivies, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent le renforcement des dynamiques de coopérations sous toutes leurs formes, en particulier pour développer des synergies en matière d'activités économiques, de tourisme, de mobilités et transports, de gestion des ressources et services environnementaux, d'alimentation durable, de culture, de numérique...

Ouvrir le territoire vers les espaces régionaux les plus proches

Comme de nombreux territoires périphériques de la grande agglomération toulousaine, le SCoT de Gascogne subit les effets de la métropolisation à l'origine d'une augmentation significative de la population sur le sud-est de son territoire, alors que des croissances modestes ou nulles sur la plupart des autres secteurs, voire négatives sur certains bourgs, sont observées.

Pour réduire ces déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de croissance, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent créer et développer des coopérations avec l'ensemble des territoires environnants, régionaux et interrégionaux.

Ouvrir le territoire vers Bordeaux et la Nouvelle-Aquitaine

Territoire d'interface entre les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, le SCoT de Gascogne bénéficie d'une situation stratégique entre Bordeaux et Toulouse d'une part et entre Pau / Tarbes et Agen d'autre part. Les élus entendent tirer parti de cette localisation, des flux et des échanges qui structurent le territoire pour tisser des liens notamment avec Bordeaux, capitale régionale de la Nouvelle-Aquitaine, mais également avec les grandes agglomérations et les villes moyennes proches (Agen, Pau, Mont-de-Marsan, Aire-sur-Adour...).

Dans ce cadre, les élus du territoire soutiennent, la construction d'accords stratégiques (contrat de réciprocité, convention de coopérations, accord de partenariat...) visant à se rapprocher des agglomérations aquitaines voisines pour créer des alliances sur des thématiques telles que les mobilités, le développement économique et de l'emploi, le développement touristique, l'accompagnement de la transition agricole, la gestion des ressources, l'eau, la transition énergétique, l'accès à la santé, la formation des jeunes... Les parties nord-est (Armagnac) et nord (Lomagne) du territoire seraient prioritairement concernées pour créer et/ou consolider ces coopérations et partenariats.

S'appuyer sur la métropole toulousaine dans divers domaines dans une logique de coopérations territoriales équilibrées

À l'instar du contrat de réciprocité signé en juillet 2017 entre la Métropole toulousaine et le Pays Portes de Gascogne (dans les domaines du développement de la filière aéronautique, de la création d'entreprises et l'innovation, du développement du télétravail, des nouvelles mobilités, de l'alimentation et de l'agroalimentaire, du tourisme, de la culture et de la culture scientifique), les élus du SCoT de Gascogne souhaitent s'appuyer davantage sur la Métropole, principal moteur de la croissance territoriale locale, pour accentuer les échanges interterritoriaux.

Afin de bénéficier des dynamiques à l'œuvre sur la grande agglomération toulousaine et essayer ainsi sur une large partie du territoire, les élus ambitionnent d'inscrire leurs projets en complémentarité avec ceux de la Métropole pour créer une réelle cohérence territoriale.



Promouvoir la gouvernance interterritoriale et rendre davantage visible le territoire dans les différentes scènes régionales et locales

Le SCoT de Gascogne est, à ce jour, entouré par onze territoires de SCoT qui témoignent, sur chacun d'entre eux, de projets partagés, de volontés et d'intentions politiques, d'objectifs stratégiques de développement, pour un aménagement durable du territoire.

Rendre plus visible le territoire dans les instances régionales et les schémas régionaux

Le projet de territoire porté par les élus tend à repositionner le SCoT de Gascogne et sa centralité, Auch, dans l'espace métropolitain toulousain et plus largement à l'échelle des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

En ayant défini un projet à une échelle quasi-départementale, les élus entendent tirer parti de leur localisation dans l'eurorégion Pyrénées-Méditerranée dont les caractéristiques de croissance démographique figurent notamment, parmi les plus dynamiques d'Europe.

Assoir le SCoT et son syndicat mixte comme un lieu ouvert de dialogue et d'échanges

Depuis sa création en juin 2015, le syndicat mixte du SCoT de Gascogne anime la démarche d'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'agit d'un lieu d'échanges, de partages, de confrontation des visions où les élus définissent le futur du territoire, mais également d'un organe de conseils et d'accompagnement des communes dans leurs démarches d'élaboration de documents d'urbanisme. Les élus entendent poursuivre, au-delà de l'élaboration du projet de territoire, ce dialogue qui permet de fédérer autour d'un projet commun et partagé.

Développer des relations avec les territoires de SCoT limitrophes

Les élus du SCoT de Gascogne ont inscrit dans leur projet l'ouverture vers les territoires environnants et la création de synergies et coopérations durables et complémentaires pour limiter les concurrences néfastes à la croissance. Ils souhaitent, en ce sens, favoriser le développement de réflexions intercommunales, voire intercommunautaires, en matière d'habitat, d'économie, d'urbanisme commercial, de préservation des espaces agricoles et naturels, d'environnement...

Assurer la cohérence des orientations du SCoT de Gascogne avec les SCoT contigus mais aussi avec les SCoT de l'aire métropolitaine toulousaine

Les projets territoriaux des SCoT limitrophes ont, sur certaines thématiques, notamment transversales, des enjeux communs à ceux portés dans le cadre du SCoT de Gascogne.

Le syndicat mixte du SCoT de Gascogne veillera à la cohérence des différents documents. Il s'associera également aux différentes démarches d'élaboration et révision des Schémas de cohérence territoriale. Il s'est, par ailleurs, engagé dans l'interSCoT du Grand Bassin Toulousain pour ouvrir un dialogue entre SCoT urbains et ruraux et construire ainsi son projet en complémentarité avec les SCoT voisins.

2.2 Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois

Les élus du SCoT de Gascogne, dans le cadre de leurs réflexions, ont défini un projet durable, ambitieux pour leur territoire : accueillir 34 000 habitants et 10 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2040 afin de redynamiser l'ensemble du territoire, tout en préservant les atouts, les richesses et l'identité locale des différents terroirs.

En conséquence, ils s'assignent comme objectif de faire venir et d'ancrer les populations et les emplois sur leur territoire en s'appuyant sur son armature (cf. orientation 3.1, p. 45), outil de structuration de son aménagement et de son développement.

Par ce projet territorial, les élus entendent construire un environnement favorable au développement économique, à la création d'emplois, et ce dans tous les secteurs d'activités.

Répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants

Au regard des projections de population à l'horizon 2040, les élus du SCoT de Gascogne soutiennent maintenir l'équilibre habitants / emploi observé actuellement sur le territoire, à savoir 2,8 à 3 habitants pour un emploi.

Aussi, pour atteindre cet objectif, les élus basent leur modèle de croissance sur le développement de l'ensemble des activités présentes sur le territoire : agricole, industrielle, administrative, services aux personnes...

Articuler le développement de l'emploi à l'accueil de population pour ne pas devenir un territoire dortoir

Au regard de l'ambition démographique affichée, la création d'emplois revêt un caractère majeur pour le territoire. Inscrit dans la dynamique métropolitaine toulousaine dont il profite, le territoire du SCoT de Gascogne connaît d'importants déséquilibres en termes d'accueil de population. Les élus ont fait valoir, en ce sens, la nécessité de mieux diffuser cet accueil en lien avec l'armature territoriale mise en place dans le cadre du projet.

Pour éviter que le territoire ne devienne le « dortoir » de la métropole toulousaine, il convient d'assurer un développement économique pour l'ensemble des communes qui le compose. Ce développement permettra de maintenir et d'accueillir la population, de réhabiliter et développer le parc de logements, d'accroître les niveaux d'équipements et de services.

Faire correspondre le développement de l'économie présentielle au développement démographique envisagé

Pour répondre notamment à l'ambition d'accueil démographique sur le territoire à l'horizon 2040, les élus du SCoT de Gascogne soutiennent le développement des emplois liés à l'économie présentielle (santé et action sociale, services à la personnes, services de proximité, administration, éducation, artisanat...). Leur déploiement sur le territoire devra être corrélé

avec l'accroissement des populations, notamment sur les polarités de l'armature.

Ces activités et les emplois qui y sont liés présentes l'avantage d'être non délocalisables et font appel à des niveaux de qualification potentiellement mobilisables sur le territoire. En outre, ces emplois peuvent constituer des « amortisseurs » en temps de crise et sont amenés à se développer dans une société toujours plus orientée vers les services.

Promouvoir le développement des activités productives

Pour créer des emplois et inscrire le territoire dans une nouvelle dynamique économique, les élus du SCoT de Gascogne entendent conforter et diversifier l'économie, en développant le tissu industriel local porté notamment par l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'aéronautique. Des interdépendances seront, en outre, à rechercher avec les territoires limitrophes.

Pourvoyeuses d'emplois et de richesses, ces activités seront à développer prioritairement dans les communes structurantes desservies par des axes de communication majeurs (routiers et ferrés). L'accueil des activités productives s'inscrira en premier lieu dans les zones d'activités existantes et dans les espaces urbanisés. Pour celles qui seraient difficilement « assimilables » à proximité de zones résidentielles, en raison des nuisances et de l'inconfort qu'elles génèrent, il sera utile d'identifier des sites préférentiels d'implantation.

Diversifier l'emploi pour répondre à toutes les catégories de population

Constituant une force pour le territoire, la diversification des activités sera recherchée pour éviter une trop grande dépendance à certaines filières. Par ailleurs, cette diversification économique permettra de toucher un plus large public d'actifs et sera susceptible d'accueillir et de stabiliser sur le territoire différentes catégories socio-professionnelles.



Mettre en place une véritable stratégie économique de maintien et d'accueil des entreprises

Ancrer les entreprises sur le territoire, en accueillir de nouvelles, anticiper les mutations économiques de demain, répondre aux besoins des entreprises, miser sur les forces du territoire... tous ces enjeux appellent une stratégie de développement économique à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Cette stratégie repose, en particulier, sur la capacité du territoire à structurer son offre d'accueil et à faire valoir ses atouts.

Structurer l'offre territoriale d'accueil économique et accompagner la dynamique entrepreneuriale

Afin de permettre la création d'emplois à l'horizon 2040 et d'attirer des porteurs de projet, le territoire doit disposer d'une offre territoriale suffisante, diversifiée et correctement équipée.

Cette offre prend appui, en premier lieu, sur les zones d'activités qui maillent le territoire. Une hiérarchisation des zones sera, à ce titre, nécessaire pour distinguer les sites d'intérêt régional, départemental, sectoriel et de proximité, dont les conditions de développement seront différenciées. Cette hiérarchisation devra s'accompagner, par ailleurs, d'une homogénéisation des politiques tarifaires en matière de foncier, des règlements en matière de signalétique, etc. pour assurer une cohérence d'ensemble.

En deuxième lieu, l'offre territoriale concerne la mise à disposition par le territoire d'équipements destinés à la création d'entreprises et de solutions immobilières qui favorisent le parcours résidentiel des entreprises. Il s'agira pour le territoire de proposer et de structurer une offre complète : pépinière, couveuse, hôtel d'entreprise, centre d'affaire, tiers-lieux...

Les élus entendent, comme pour l'ensemble des développements à vocation mixte, d'équipement ou d'habitat, que les zones économiques tiennent compte dans leurs aménagements des principes de développement durable : continuité du bâti, développement des différents modes de desserte, insertion paysagère et architecturale, qualité des aménagements... Afin d'optimiser le foncier, des opérations de réhabilitation et de

renouvellement urbain seront aussi à encourager pour l'accueil d'activités économiques.

Renforcer l'attractivité des polarités qui jouent un rôle important en matière de développement économique

Les polarités identifiées dans le cadre du projet de SCoT auront un rôle économique majeur à jouer pour dynamiser le territoire et la création d'emplois. Représentant l'ossature économique du territoire, ces polarités constitueront des points d'appui prioritaires pour le développement d'activités nouvelles.

En ce sens, les élus du SCoT souhaitent valoriser ces polarités pour leur attribuer une destination économique. L'enjeu étant de donner de la visibilité aux différentes zones qui maillent le territoire, à l'image de la politique régionale mise en œuvre dans le cadre de la labellisation OZE (Occitanie Zone Économique).

Développer le marketing territorial en s'appuyant sur les atouts du territoire

Le territoire du SCoT de Gascogne dispose de valeurs fortes et d'atouts importants pour attirer les entrepreneurs, liés à son cadre de vie préservé, aux modes de vie ruraux, à son patrimoine remarquable. Sa situation géographique proche de grandes agglomérations et de villes moyennes (Toulouse, Bordeaux, Agen, Tarbes, Pau, Aire-sur-Adour, Mont-de-Marsan...), la proximité de Paris à partir de la gare d'Agen ou de son aéroport, sont autant d'éléments favorables pour l'installation d'entreprises sur le territoire.

La présence de filières économiques d'excellence, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire (notamment bio, 1^{er} département français pour la surface agricole bio), de l'aéronautique ou de la mécanique industrielle, constituent d'autres arguments pour soutenir l'économie locale.

Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent, en ce sens, promouvoir les atouts du territoire par une politique de communication plus active et mieux coordonnée. Il s'agira de valoriser l'image de l'économie gersoise et de faire connaître le savoir-faire et les compétences des entreprises du territoire.

Ces actions de marketing territorial seront à mener en étroite collaboration avec les acteurs du monde économique. Il s'agira notamment

d'encourager les complémentarités et les synergies entre les chambres consulaires, la Région Occitanie, les agences de développement Ad'Occ et Gers Développement.



Appuyer le développement économique territorial sur les filières d'avenir et l'innovation

La capacité du territoire à générer de nouveaux emplois durables et pérennes dépendra aussi de sa capacité à structurer des écosystèmes, au croisement du monde de la recherche, de l'enseignement et de l'entreprise.

Ces points de rencontre sont propices à l'innovation et au développement de nouvelles compétences au cœur des filières. Des compétences plus à même de se déployer, de manière transversale, dans différents secteurs d'activités et constituant, de fait, un avantage fort pour le territoire.

Développer les nouvelles technologies, le numérique, la connectivité, le virtuel sur l'ensemble du territoire

Afin de décroïsonner le territoire et le rendre plus attractif sur le plan économique, comme sur le plan résidentiel, de lourds investissements ont été consentis ces dernières années pour le déploiement du très haut débit. Considéré comme un besoin de base pour les habitants et les entreprises, cette amélioration importante de la couverture et des débits proposés s'inscrit dans les objectifs du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du département du Gers qui entend offrir au plus grand nombre, d'ici 2021, l'accès au Très Haut Débit (THD). Les élus du SCoT de Gascogne soutiennent ces développements et souhaitent que les technologies les plus en pointe accompagnent l'ensemble des secteurs, qu'ils soient économiques ou résidentiels.

Le SCoT de Gascogne est traversé par l'itinéraire à grand Gabarit Langon-Toulouse, que les convois spéciaux n'emprunteront plus, suite à l'annonce de l'arrêt, par Airbus, de la production l'A380. Au regard de cette situation, les élus soutiennent l'idée d'utiliser un des fourreaux, installé le long de cet itinéraire et mis à disposition des collectivités territoriales, pour étendre le réseau de fibre à très haut débit et ainsi faire bénéficier les entreprises et les habitants du territoire d'un accès performant aux réseaux numériques.

Indispensable pour l'avenir du Gers, l'extension des réseaux numériques laisse entrevoir de multiples développements sur le SCoT : implantation d'espaces de coworking, de tiers lieux, de start-up, de fab-labs, d'entreprises innovantes, d'entrepreneurs indépendants (soho-solo), mais également de nouvelles pratiques telle que la télémédecine... Elle facilitera aussi, à une autre échelle, la pénétration au sein des espaces économiques (territoires d'industrie, ZAE...) de nombreuses évolutions technologiques (intelligence artificielle, robotique de pointe, réseaux de communications évolués, usines 4.0, agriculture 4.0...).

Développer et structurer les filières d'avenir

Le SCoT bénéficie sur son territoire de nombreuses filières porteuses d'avenir et d'emplois. Véritable vitrine de l'économie locale, ces filières sont soutenues par les élus du SCoT de Gascogne pour garantir l'emploi et l'attractivité du territoire.

En lien avec l'importance de l'agriculture, le SCoT se caractérise par une industrie agroalimentaire (IAA) dynamique et innovante. Les élus entendent conforter les entreprises ancrées sur le territoire, en soutenant toutes les agricultures (céréaliculture, viticulture, filière laitière, volailles et gras, plantes médicinales...). Afin de fixer la valeur ajoutée issue des productions agricoles locales, Les élus souhaitent développer l'industrie agroalimentaire, par l'installation d'infrastructures de transformation (conserverie...) s'inscrivant en complémentarité des sites extérieurs au territoire.

Limitrophe de la Haute-Garonne, le SCoT de Gascogne bénéficie de la dynamique économique de la capitale européenne de l'aéronautique. Cette dynamique s'est traduite ces dernières années par l'implantation de plusieurs entreprises sur le territoire en lien avec ce secteur d'activité. Fort d'une trentaine d'entreprise et quelques 1 600 emplois, cette filière bénéficie avec la proximité des donneurs d'ordre toulousains, et du développement du numérique, de possibilités importantes de coopération interentreprises. Elle peut également profiter de l'aéroport d'Auch pour élargir ses relations dans le domaine de la sous-traitance.

Le tourisme, vecteur d'attractivité, d'entrée de capitaux, d'emplois est l'une des autres filières d'avenir du territoire du SCoT de Gascogne. Les

élus promeuvent son développement pour qu'il soit compétitif, innovant et accessible tout en répondant aux enjeux de développement durable.

Promouvoir les dispositifs de développement local innovants

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par une forte culture de l'innovation avec de nombreuses PME / PMI performantes et innovantes qui se développent sur des marchés de niche. Les élus du SCoT soutiennent et souhaitent faciliter l'émergence sur le territoire, de toutes formes de projets dans les domaines de la transition énergétiques (énergies renouvelables), de la production agro-alimentaire et de la valorisation de la biomasse, des matériaux et procédés pour l'aéronautique.



Inscrire l'activité agricole au cœur de l'économie gersoise

Terres agricoles, aux productions reconnues, de qualité, le territoire du SCoT de Gascogne se trouve confronté à une agriculture devant relever plusieurs défis majeurs.

Le premier d'entre eux, répondre aux besoins alimentaires des populations dont la demande évolue sans cesse. Le second, d'ordre environnemental, est double ; l'agriculture de demain doit s'écrire plus économe en ressources naturelles et plus respectueuse de l'environnement, tout en étant suffisamment productive. Parallèlement à cela, les dérèglements climatiques, sécheresses, inondations... frappent au cœur les rendements agricoles. Enfin, celui de la reconnaissance des hommes, en assurant la rentabilité et la pérennité de leurs activités.

Avec les deux-tiers de son territoire couvert par les espaces agricoles et près de 7 400 emplois, les élus du SCoT entendent accompagner l'agriculture dans ses changements pour qu'elle reste un des piliers économiques du territoire.

Considérer l'agriculture comme un moteur du développement économique territorial

Sur le SCoT de Gascogne, l'agriculture représente un moteur économique important, que ce soit en termes d'emplois ou en termes de valeur de production. Troisième pourvoyeur d'emplois du territoire après le commerce /

transports / services et l'administration / enseignement / action sociale, l'agriculture connaît toutefois depuis de nombreuses années une diminution du nombre de ces actifs.

Poumon économique, le SCoT de Gascogne envisage l'agriculture comme l'un des leviers pérennes de développement économique et inscrit cette activité au cœur de l'économie gersoise.

Maintenir, développer, moderniser et diversifier les activités agricoles

Le maintien d'une agriculture diversifiée, performante et durable passe par la modernisation des exploitations. Aujourd'hui, les agriculteurs se doivent d'innover ou de poursuivre dans cette voie pour assurer la diversification de leurs exploitations.

La transformation et la commercialisation de produits à la ferme, la production d'énergie renouvelable, la création de gîtes de qualité, la création de valeur ajoutée sur le territoire par le développement de circuits courts, aux productions sous Signes Officiels de Qualité et de l'Origine (SIQO) ou de bio... sont autant d'options pour diversifier l'activités des exploitations et ainsi compléter leurs revenus.

Les élus du SCoT soutiennent ces formes de diversification, mais entendent surtout maintenir les effectifs animaux pour préserver les outils de transformation tel que l'abattoir d'Auch.

Premier département bio, les élus souhaitent promouvoir le Gers, comme « laboratoire de l'agriculture française ».

Les élus du SCoT de Gascogne s'inscrivent également en faveur du maintien et de la reprise des exploitations. Lorsqu'elles ne sont pas reprises après la cessation d'activité de leur exploitant, elles participent à la désertification des milieux ruraux, dont les conséquences peuvent s'avérer lourdes en termes paysagers, géographiques et sociaux. Pour lutter contre ces effets négatifs, le SCoT favorisera l'accompagnement des agriculteurs en fin de carrière.

Maîtriser les pressions qui pèsent sur l'agriculture

Economie productive à part entière, les élus du territoire entendent défendre le foncier agricole pour garantir l'outil de travail des agriculteurs. Ils s'engagent à promouvoir un objectif de sobriété foncière.

Le SCoT de Gascogne s'inscrit, en ce sens dans le cadre des politiques nationales et régionales de limitations de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Ainsi, les élus du territoire ambitionnent le développement de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux pour atteindre les objectifs de diminution de prélèvements sur les ENAF. L'ensemble de ces documents devront promouvoir des orientations allant dans le sens d'une moindre consommation du foncier.

En outre, le SCoT de Gascogne encouragera la mise en place de dispositifs tels les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains : PAEN, afin de limiter les consommations foncières et tendre à une protection des espaces agricoles, en pérennisant la destination du foncier et en valorisant ces espaces.

Valoriser et structurer la filière bois

Les espaces naturels recouvrent près de 16 % du territoire du SCoT dont une grande partie est concerné par des espaces forestiers.

Les élus du territoire entendent accompagner le développement et la structuration d'une filière locale forêt-bois, pour favoriser un urbanisme durable. Ils soutiennent, en ce sens le développement de l'usage de matériaux et d'énergie issus des forêts locales s'inscrivant dans une gestion durable des milieux.

Développer des produits touristiques diversifiés et complémentaires

Le tourisme constitue un secteur d'activité majeur sur le territoire du SCoT de Gascogne, dont les parts de marché ne cessent de croître. Vecteur d'attractivité et de dynamisme économique, il bénéficie de la présence d'un patrimoine culturel et historique mais aussi d'un socle important d'activités telles que l'agritourisme, l'écotourisme, le thermalisme, les sports et loisirs de pleine nature...

Afin de valoriser ces atouts, les élus promeuvent dans le cadre du SCoT, un tourisme durable pour le territoire gascon.

Conforter les atouts touristiques du territoire

Les principaux atouts touristiques territoriaux du SCoT de Gascogne sont axés sur l'art de vivre lié à la ruralité et sur la qualité du patrimoine bâti et des espaces paysagers rencontrés au gré des vallons gersois. Cette richesse nécessite toutefois une attention particulière. Socle du tourisme gersois, ils devront être préservés et mis en valeur.

Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent, au-delà de la préservation et de la protection de l'ensemble des sites patrimoniaux et des paysages présents sur le territoire, développer l'attractivité touristique de ces lieux, notamment les plus emblématiques, en s'inscrivant dans une logique de développement durable. Ainsi, les nombreuses bastides, au patrimoine bâti exceptionnel, le patrimoine paysager à la nature remarquable et d'une manière générale l'ensemble du territoire, devront conjuguer accueil touristique, maintien du cadre de vie des habitants et préservation de la biodiversité. Des aménagements respectueux des milieux devront être pensés sur l'ensemble de ces espaces afin de protéger la richesse de ce patrimoine.

Par ailleurs, la diversité des sites et milieux naturels sur le territoire du SCoT de Gascogne en font des lieux privilégiés pour le développement d'activités touristiques (agro-tourisme, itinérance, tourisme vert, œnotourisme...). Le développement du tourisme dit de « nouvelles tendances », comme le « slow tourisme » ou le tourisme durable où le voyageur prend le temps de s'ouvrir aux lieux et aux autres pour s'imprégner des endroits et des cultures découvertes est ainsi particulièrement recherché sur le territoire. Les élus, soucieux d'accentuer la croissance de ce secteur d'activités, entendent donc soutenir toutes formes de tourisme revendiquant une certaine authenticité dans les pratiques du territoire.

Sur l'Armagnac, par exemple, il conviendra de favoriser la mise en place de démarche « qualité » pour fédérer les différents prestataires afin de proposer des produits œnotouristiques complets et variés (routes des vins, circuits...) complémentaires aux démarches existantes.

Promouvoir la navigation fluviale comme un argument touristique du territoire

Activité atypique sur le territoire du SCoT de Gascogne, le tourisme fluvial sur la Baïse gersoise, de Condom à Valence-sur-Baïse, sera confortée. Toutes les initiatives favorisant le développement d'activités liées à cet itinéraire seront ainsi appuyées. D'autres itinéraires de navigation fluviale pourraient, par ailleurs, être développés sur d'autres cours d'eau du territoire.

Maintenir et développer la filière thermale

Les trois stations thermales du territoire (Lectoure, Castéra-Verduzan et Barbotan-les-Thermes) sont une source d'attractivité certaine pour le territoire.

Créatrices de richesses et d'emplois (12% du chiffre d'affaires touristique du département), les élus du SCoT de Gascogne soutiennent la diversification des activités afin de trouver de nouveaux relais de croissance et toucher un public toujours plus important.

Développer une offre culturelle, touristique et évènementiel tout au long de l'année

La vie évènementielle et associative sur le territoire du SCoT de Gascogne est relativement riche. Les nombreux festivals de musique, théâtre, cirque, littérature... attirent bien au-delà des limites du territoire, un public varié, toujours plus important.

Activités marquées par une forte saisonnalité, avec un pic lors de la période estivale, elles devront se déployer sur une période plus étendue tout en les articulant pour capter une plus large part des excursionnistes qui fréquentent le territoire.

Accompagner l'élaboration du projet de Parc Naturel Régional « Astarac »

Porté par les trois intercommunalités qui composent le cœur de l'Astarac : Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers, le projet de Parc Naturel Régional s'appuie sur une ambition fondée sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain présent sur cette partie du territoire. A ce jour, une étude d'opportunité et de faisabilité est en cours pour étudier finement le périmètre le plus approprié ainsi que les axes du projet et évaluer la pertinence de la création de ce Parc Naturel Régional.

Les élus soutiennent cette démarche ambitieuse qui sera source d'un développement territorial durable pour ce secteur.

Développer, structurer et mailler l'offre d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire

Malgré une capacité d'accueil estimée à 72 000 lits, l'offre d'hébergement touristique apparaît inégalement répartie sur le territoire. En outre, dominée globalement par l'hôtellerie de plein air, cette offre présente une fréquentation touristique à forte saisonnalité.

Le SCoT de Gascogne s'inscrit dans un objectif de diversification de l'offre d'hébergement afin d'adapter la demande à l'offre et ainsi inciter les excursionnistes à prolonger la durée de leurs séjours. L'offre la plus ancienne devra faire l'objet de rénovation (énergétiques et/ou d'accessibilité) pour accroître les fréquentations touristiques. Enfin, les élus du territoire souhaitent également appuyer un rééquilibrage

de l'offre afin d'homogénéiser les potentiels d'accueil sur l'ensemble du territoire.

2.3 Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire

Situé aux limites des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, le territoire du SCoT de Gascogne demeure à l'écart des axes structurants et grandes infrastructures régionales, nationales et internationales qu'elles soient routières, ferroviaires ou aéroportuaires.

Cette situation « d'enclavement » conditionne les échanges avec les espaces environnants et a un impact majeur sur la croissance du territoire.

L'accessibilité depuis et vers le territoire revêt, par conséquent, un enjeu essentiel de développement et d'attractivité pour un territoire rural comme le SCoT de Gascogne, dont le cœur, se situe à moins d'une centaine de kilomètres des polarités voisines (Toulouse, Montauban, Agen, Tarbes, Pau, Aire-sur-Adour, Mont-de-Marsan).



Améliorer et renforcer les infrastructures de transports structurantes existantes sur le territoire

Développer les moyens de communication, rendre le territoire accessible dans de « bonnes conditions », faciliter les déplacements (maillage, proximité, sécurité, temps de parcours...) sont des facteurs d'attractivité contribuant à l'accueil d'entreprises et à leur maintien dans le tissu économique local.

A ce jour, aucun nouveau projet d'envergure en matière d'infrastructures de transport n'est envisagé. Par conséquent, l'amélioration de l'ensemble des infrastructures de communication majeures présentes sur le territoire du SCoT de Gascogne doit être programmée afin de développer l'accessibilité vers les pôles urbains périphériques et leurs équipements (aéroports, gares, autoroutes...).

Ces améliorations favoriseront, en outre, les déplacements internes depuis et vers les polarités du territoire et faciliteront les nouvelles formes de mobilités, y compris celles innovantes, notamment à proximité des principaux espaces urbanisés (cf. Axe 3).

Améliorer les routes nationales et départementales en direction des polarités voisines

Les élus du SCoT de Gascogne encouragent la réalisation des travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN 124 entre Toulouse et Auch. Cet axe majeur, dont le caractère de route express a été reconnu par décret en date du 3 août 1999, est indispensable pour le développement du pôle central (Auch-Pavie) et le désenclavement de l'ensemble de la partie ouest du territoire.

Au-delà de ce tronçon, les élus soutiennent l'idée de la poursuite des aménagements sur la section de la RN 124 située entre Auch et le département des Landes. Cela permettrait, en effet, d'ouvrir le territoire vers les polarités structurantes identifiées dans le cadre de l'armature territoriale (Vic-Fezensac, Nogaro...) et au-delà vers Mont-de-Marsan et Aire-sur-Adour.

La problématique d'amélioration de l'accessibilité concerne de la même manière l'autre axe majeur du territoire, la RN 21 (vers Tarbes et Agen), ainsi que quelques départementales en direction de Montauban dont les flux poids lourds sont notamment conséquents.

L'amélioration de ces routes nationales et départementales permettra également d'améliorer les conditions d'accès aux autoroutes, gares et aéroports, en direction de Toulouse, mais aussi d'Agen, Tarbes, Pau, Bayonne...

Maintenir et améliorer la ligne ferroviaire passager du territoire

Le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie d'une seule ligne ferroviaire régionale en activité, qui relie Auch à Toulouse. Le développement urbain dans la partie ouest de l'agglomération toulousaine amène les gestionnaires de cet axe à une réflexion sur son développement depuis L'Isle-Jourdain vers Colomiers, en Haute-Garonne.

Ligne structurante pour l'attractivité et l'avenir d'une grande partie centrale et est du territoire, les élus du SCoT de Gascogne entendent qu'elle soit pérennisée et fixent donc comme objectif l'extension des aménagements jusqu'à Auch ainsi que le renforcement du cadencement des trains pour répondre aux besoins actuels et futurs des populations et des actifs et une liaison Auch-Arènes en moins d'une heure.

En fixant cet objectif, le SCoT de Gascogne s'inscrit dans le cadre de la vision régionale déployée dans le SRADDET « Occitanie 2040 ». Celui-ci recherche, en effet, un rééquilibrage du développement à l'échelle de la région, et ce en permettant à l'ensemble des territoires de valoriser leurs potentiels (économie, tourisme, cadre de vie...), sans pour autant concentrer les activités et les services uniquement dans les deux métropoles de Toulouse et de Montpellier.

En s'inscrivant dans ce modèle, les élus entendent ainsi faciliter les déplacements, accroître les services proposés à la population, préserver l'environnement et répondre aux défis de la transition énergétique. Ainsi, dans un souci de limitation de l'étalement urbain, de préservation des espaces agro-naturels, de cohérence des politiques d'aménagement et de mobilités, il conviendra de favoriser le développement urbain autour des différentes

gares présentes le long de cette ligne et d'y développer une intermodalité plus efficiente.

Maintenir et développer le fret ferroviaire

La seule ligne de fret ferroviaire présente sur le territoire du SCoT de Gascogne, Auch-Agen, n'est plus exploitée depuis 2016. A vocation principalement céréalière, elle permettait d'acheminer, outre les marchandises et produits transformés d'importantes coopératives agricoles, les matériaux des carrières jusqu'aux ports exportateurs de Bordeaux, côté atlantique, et Port-la-Nouvelle et Sète, côté Méditerranée. Depuis cette date, c'est par route que transitent les marchandises, notamment sur la RN 21 (Auch-Agen) et sur la RD 928 entre Aubiet et Montauban.

Les élus du territoire soutiennent toutes initiatives visant la réouverture de cette ligne Auch-Agen, afin de faire bénéficier les entreprises locales du transport fret et permettre aux activités économiques présentes le long de cette voie de se développer. Ils encouragent également la suppression des flux poids lourds à l'origine de nuisances, de pollutions et d'émissions de gaz à effet de serre, participant ainsi à la lutte contre le changement climatique et au maintien du cadre de vie.

Par ailleurs et dans la même veine, les élus du SCoT de Gascogne défendent l'ensemble des réflexions susceptibles de promouvoir le fret sur la ligne Auch-Toulouse.

Tirer parti des nouvelles accessibilités (future LGV...) et soutenir les projets pouvant faciliter le désenclavement du territoire

Le territoire du SCoT de Gascogne n'est pas directement concerné par les grandes lignes ferroviaires structurantes du sud-ouest de la France (lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Toulouse-Bayonne).

Toutefois, la mise en place de la grande vitesse ferroviaire en périphérie de son territoire dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) s'avère une réelle opportunité de développement, d'échanges, de gains de temps... qu'il est nécessaire d'anticiper.

Anticiper l'arrivée de la LGV dans les polarités voisines

Le projet GPSO, dont les objectifs visent le renforcement du maillage du réseau structurant et un saut qualitatif majeur pour les services, tant pour le transport de voyageurs que pour le transport de marchandises, est un atout pour le désenclavement et le développement du territoire du SCoT de Gascogne.

L'ensemble des aménagements qui contribueront à l'amélioration de l'accessibilité des futures gares LGV d'Agen, Montauban, Mont-de-Marsan et Toulouse (infrastructures viaires structurantes, transports en commun, liaisons ferroviaires...) et permettront ainsi d'ouvrir le territoire vers les espaces régionaux, nationaux et internationaux (Espagne) sont soutenus par les élus du SCoT de Gascogne. Cette prochaine « proximité » devrait favoriser la croissance du territoire au travers de dynamiques économiques, touristiques, de loisirs, de coopérations interterritoriales...

Soutenir le projet de traversée centrale des Pyrénées

Projet ancien, aux multiples rebondissements, la traversée centrale des Pyrénées pourrait à termes contribuer à faciliter les échanges transpyrénéens en utilisant un mode de transport respectueux de l'environnement et favoriser le report modal de la route vers le fer, pour répondre aux exigences d'un développement durable et de protection des ressources naturelles. Aujourd'hui concurrencé par les connexions ferroviaires à grande vitesse sur les extrémités orientale et occidentale des Pyrénées, le projet peine à convaincre, laissant les territoires centraux Pyrénéens dépendants des axes littoraux.

Les élus du SCoT de Gascogne soutiennent toutefois les initiatives participant à la mise en œuvre de politique d'aménagement du territoire susceptible de créer un rééquilibrage régional au sein des régions riveraines des Pyrénées aux fortes expansions démographiques et économiques.

S'appuyer sur le développement du numérique pour initier les mobilités de demain

Le développement du numérique et les importantes quantités d'information mises à disposition de tous apparaît comme une révolution dans l'organisation des activités humaines et, par conséquent, du territoire. Il permet à la fois de mutualiser les ressources (espace, énergie, services), de gérer les temporalités, de gommer les distances et apporte en ce sens des perspectives importantes d'évolution des déplacements physiques des populations.

Mettre à profit les outils numériques pour développer de nouvelles solutions de mobilité

Territoire rural, le SCoT de Gascogne n'échappe pas à l'hégémonie de la voiture individuelle. Les élus du territoire souhaitent que le numérique ouvre de nouveaux champs à la mobilité et incitent ainsi à l'utilisation des services en ligne afin que soit adopté des comportements plus responsables en matière de déplacement et de sécurité routière.

En ce sens, il s'agira d'inciter au développement de « territoires intelligents et connectés » où la multimodalité sera favorisée. Le développement des usages partagés, sous différentes formes (covoiturage...) sera donc plébiscité pour augmenter le taux d'occupation des véhicules, en réduire le nombre et libérer de l'espace sur les chaussées. Ces usages partagés permettront, en outre, de réduire les inégalités dans la desserte des territoires périurbains et ruraux en complément de solutions de mobilité dans des secteurs où la voiture individuelle est quasiment le seul moyen de transport.

Le développement du télétravail et la mise à disposition de tiers lieux est également encouragé par les élus du SCoT de Gascogne pour limiter la congestion routière et éviter les déplacements aux heures de pointe et donc favoriser la « non mobilité ».

Enfin, les interfaces entre smartphones, véhicules et routes seront déployées et généralisées pour optimiser les infrastructures (meilleur taux de remplissage, fluidification du trafic, baisse de la congestion, information sur les flux pour une plus grande efficacité des transports collectifs...).

Développer la couverture en téléphonie mobile aujourd'hui insuffisante sur l'ensemble du territoire

Seul un quart du territoire du SCoT de Gascogne bénéficie aujourd'hui d'une couverture 4G. Celle-ci apparaît ainsi limitée au regard des ambitions portées par les élus du SCoT de Gascogne de s'appuyer sur les nouvelles technologies, notamment smartphone, pour inscrire le SCoT dans les objectifs de développement durable.

Aussi, les élus préconisent, dans un double objectif de réduction de la fracture numérique et d'attractivité du territoire, de renforcer le déploiement des réseaux les plus performants en cohérence avec le projet de développement territorial affiché dans le SCoT.

Cette couverture est d'autant plus importante qu'elle pourrait renforcer l'intérêt des entreprises pour le territoire et faciliter le travail des agriculteurs.

2.4 Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire

Fort de vingt-six polarités (majeures, intermédiaires et de proximité), l'appareil commercial sur le SCoT de Gascogne est globalement en adéquation avec l'armature territoriale multipolaire définie par les élus à l'horizon 2040.

Composantes importantes du territoire, ces équipements commerciaux, localisés principalement en périphérie des bourgs et villages, se confrontent aux commerces de proximité, acteurs clé du dynamisme des centres-villes des communes.

Pour répondre aux ambitions d'accueil démographiques, de polarisation et d'attractivité portées par les élus du SCoT de Gascogne, l'offre commerciale devra être adaptée en combinant revitalisation des centres-bourgs et densification des polarités commerciales périphériques.

Adapter la taille et la composition des équipements commerciaux selon le niveau de polarités

L'ambition d'un accueil de 34 000 habitants supplémentaires à horizon de vingt ans implique l'anticipation et l'adaptation de l'appareil commercial sur le territoire du SCoT de Gascogne, mais aussi la recherche de formats commerciaux propres à l'armature souhaitée, aux bassins de vie ruraux et aux nouveaux modes de vie et de consommation.

Maintenir et privilégier l'implantation des commerces sur les communes structurantes de l'armature territoriale

L'activité commerciale a un impact direct sur la structuration des territoires (bassins de vie, déplacements, emplois...). Le développement de l'offre doit, dès lors, être le corollaire de la croissance démographique et de sa répartition territoriale.

Les polarités commerciales maillent aujourd'hui le territoire du SCoT de Gascogne. Elles permettent aux populations de bénéficier d'une offre répondant globalement à leurs différents besoins.

Les élus du SCoT de Gascogne soutiennent un accueil privilégié des commerces sur les communes structurantes du territoire. Cela a pour objectif de conforter les centralités, de polariser les activités sur des sites dynamiques et attractifs au plus près des habitants et du tissu économique local.

En outre, sur les vingt-six communes accueillant au moins une grande surface, seules deux d'entre elles proposent, à ce jour, une offre commerciale complète et diversifiée (Auch et L'Isle-Jourdain), axée autour de commerces alimentaires, de l'équipement de la maison, de l'équipement de la personne, des sports, loisirs et culture... Afin de renforcer le maillage commercial au sein de ces communes, l'implantation et la diversification des commerces y sera soutenu, de même que la modernisation des pôles commerciaux existants.

Les projets à venir devront donc conforter l'offre existante, tout en répondant aux besoins exprimés par les consommateurs, sans toutefois

créer de déséquilibres entre les différents échelons de l'armature territoriale.

Prévenir l'évasion commerciale vers les polarités majeures extérieures au territoire

De par sa situation géographique, le territoire du SCoT de Gascogne connaît un taux d'évasion commerciale important, confirmé notamment par l'attraction des pôles extérieurs localisés aux franges du territoire. Les élus du SCoT de Gascogne prônent, en ce sens, l'élaboration d'une stratégie commerciale pour réduire l'importance des flux hors département.

La mise en œuvre des ambitions de croissance du SCoT et le rééquilibrage en faveur des villes moyennes affiché dans le cadre du SRADDET devraient également permettre l'accueil de nouvelles enseignes sur les segments de l'équipement de la personne, de la culture ou encore de l'équipement de la maison. En effet, les évolutions des stratégies commerciales de certains grands groupes internationaux pointent aujourd'hui les villes moyennes pour implanter des points relais sur les territoires. Il conviendra, dès lors, de faciliter ce type d'implantation dans un aménagement durable du territoire.

Définir une véritable stratégie commerciale afin de limiter les ouvertures de zones commerciales en périphérie des villes

Le commerce fait face, depuis plusieurs années à des fortes mutations liées au développement du e-commerce, aux mutations sociétales et à l'évolution des comportements d'achat... qui peuvent remettre en question la manière d'aménager le territoire. Les objectifs récents d'une moindre consommation d'espaces agromatériels invitent également à repenser l'aménagement commercial.

Le SCoT entend donc s'appuyer sur l'armature territoriale et sur les polarités commerciales existantes pour tisser un maillage commercial complémentaire et équilibré répondant aux besoins des ménages.

Densifier les zones commerciales de périphérie

Par définition, les zones commerciales ont été ou sont consommatrices de foncier. La priorité pour les élus du SCoT de Gascogne est de mettre en œuvre une politique d'implantation commerciale plus économe en foncier.

Structurées autour de modèles anciens, combinant des bâtiments de type industriel et de vastes étendues de parcs de stationnement peu mutualisés entre les enseignes, leurs modes d'aménagement doivent donc être repensés pour tendre vers des formes plus compactes (bâties optimisées, stationnement mutualisés, végétalisation...).

Le SCoT prônera le renouvellement et la densification des polarités actuelles en accueillant en priorité les futures enseignes dans les périmètres commerciaux existants (friches, locaux vacants, espaces de stationnements, espaces libres...). Une attention particulière sera apportée aux formes urbaines, à la qualité architecturale des bâtis, aux espaces publics développés et à l'insertion paysagère.

Cette ambition de compacité sera mise à profit pour connecter ces secteurs commerciaux à une offre de transports alternative à la voiture individuelle.

Prendre en compte les nouveaux formats de distribution

L'avènement du numérique et l'augmentation des trajets automobiles ont modifié les comportements d'achats, avec notamment l'apparition de nouveaux formats de distribution de type drive, commerces de flux...

Les élus du SCoT de Gascogne, soucieux du maintien et du développement d'une offre de proximité, tendent à accompagner l'installation d'activités commerciales et artisanales de proximité dans les centres-bourgs du territoire, en évitant toutefois les délocalisations le long des axes de communication et en entrée de ville qui appauvrissent les centres. Les nouveaux formats de distribution, répondant à une attente des consommateurs, devront donc être développés sur le territoire de manière raisonnée et sans impact pour la vitalité des bourgs.



Maintenir et développer l'offre commerciale de proximité dans le tissu urbain

L'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs est liée à la fois aux équipements et services qui y sont implantés, à la densité de population et d'emplois, aux flux qui les traversent ainsi qu'à l'identité même des lieux.

Depuis de nombreuses années, les fonctions urbaines (habitat, activités, équipements et services...) concentrées dans les centralités ont été dispersées sur le territoire, conséquence de choix et de politiques publiques qui ont conduit à privilégier progressivement les implantations périphériques.

Accompagner la redynamisation des centres-bourgs par des activités commerciales et artisanales de proximité

L'évolution des mobilités, la concurrence du commerce en périphérie des bourgs ou entre communes, la fragmentation de l'implantation des commerces dans le centre-bourg lui-même et la désertification de certains espaces ruraux expliquent en partie la fragilisation du commerce de proximité.

Dans une grande majorité des cas, les centres-bourgs ne constituent plus une destination ou un lieu de passage du quotidien. Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent, par conséquent, réaffirmer leur rôle de centralité. Ils visent le développement des fonctions urbaines (reconquête de l'habitat ancien, réinvestissement de locaux inoccupés, développement d'espaces publics apaisés, concentration d'équipements attractifs, animations régulières...), afin de redonner de la valeur et du sens au fait de vivre et d'habiter ces espaces.

Les territoires pourront prendre appui sur les démarches engagées par plusieurs communes, dans le cadre de dispositifs de redynamisation de leur centre-bourg (Action Cœur de ville, Dispositif « Bourg-Centre »).

Le SCoT de Gascogne favorisera également la mobilisation d'outils et de financements adaptés pour maintenir, moderniser, ou transmettre les entreprises de proximité.

Promouvoir les complémentarités entre commerces de proximité et commerces de périphérie

Les cœurs de ville et de villages ont pu être fragilisés par l'implantation des grandes surfaces alimentaires, parfois accompagnées de galeries marchandes. De nombreux centres-bourgs sont ainsi marqués par des taux de vacance plus ou moins élevés qui s'expliquent en partie par l'influence des pôles commerciaux périphériques.

La gouvernance et les documents de planification doivent permettre de réguler la concurrence territoriale et de maintenir un équilibre entre centre et périphérie.

Axe 3 -Territoire des proximités

Promouvoir une organisation multipolaire, garante de proximité, de solidarité territoriale et de qualité de vie

Le territoire du SCoT de Gascogne, à dominante rurale, est organisé autour de communes structurantes de niveaux de rayonnement et d'attraction différents et offrant aux habitants une réponse de proximité à leurs besoins. Néanmoins, la pression démographique dans certains secteurs du territoire et, à contrario, la déprise des zones les plus reculées, tend à remettre en cause cette structuration du territoire, gage de qualité de vie.

En outre, les modes de vie évoluent au fil du temps et imposent de réinventer sans cesse les différentes politiques d'aménagement du territoire afin de rester attractif. L'accueil, ambitionné par les élus du SCoT de Gascogne, de 34 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 implique, par ailleurs, une nécessaire anticipation des besoins futurs en matière d'habitat, d'équipements et services mais aussi de mobilités.

Ainsi, quatre objectifs stratégiques ont été identifiés par les élus du SCoT de Gascogne pour favoriser la cohérence territoriale, la solidarité et la proximité au sein du territoire :

- Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer
- Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements
- Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux
- Développer et améliorer les mobilités internes au territoire.



Saint-Clar
PPdG©IsabelleSouriment

3.1 Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer

Hérité d'une culture agraire ancestrale, le territoire du SCoT de Gascogne présente une forte dispersion de son habitat et de ses habitants. Toutefois, les besoins économiques et sociétaux ont fait émerger, au cours du temps, certains bourgs qui rayonnent aujourd'hui à différentes échelles. Ce maillage du territoire par des communes structurantes permet d'assurer à tous les habitants une certaine proximité aux équipements et services, commerces, emplois, etc. et ainsi de limiter les risques d'isolement.

Néanmoins, cette organisation territoriale, fruit de l'histoire locale, est aujourd'hui mise à mal par des déséquilibres démographiques, certains secteurs étant soumis à de fortes pressions résidentielles (frange Est notamment en raison de sa proximité avec l'agglomération toulousaine) tandis que d'autres connaissent de fortes déprises démographiques (secteurs sud et ouest notamment). On assiste ainsi à une diffusion et un éparpillement du développement conduisant à un affaiblissement des communes structurantes.

C'est pourquoi les élus du SCoT de Gascogne promeuvent un développement démographique et résidentiel davantage « équilibré » et structuré permettant de répondre aux enjeux de proximité et de solidarités territoriales.



Saint-Clar
PPdG@IsabelleSouriment

Conforter un maillage territorial à plusieurs niveaux de polarités et reconnaître un rôle, des fonctions et des responsabilités à chacun

Afin de préparer le territoire aux défis à venir et de répondre aux objectifs de proximité et de solidarités territoriales, les élus du SCoT de Gascogne ont défini les principes d'une organisation multipolaire, support du développement à l'horizon 2040.

Cette armature est basée sur cinq niveaux de polarités, reflets du rôle, de l'influence et du rayonnement souhaité et souhaitable pour chaque commune du territoire. Elle doit permettre d'orienter et d'adapter les choix d'aménagement et de développement en fonction des spécificités et des dynamiques de chaque secteur et contribuer à faire des communes structurantes les lieux de vie privilégiés du territoire. Seront ainsi adossés des fonctions et des responsabilités à chaque niveau de polarité, toutes les communes n'ayant pas le même rôle à jouer dans l'organisation territoriale, ni les mêmes capacités de développement.

Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central (niveau 1)

Les communes d'Auch et de Pavie, constituant le pôle central, présentent un tissu urbain contigu et rayonnent à l'échelle du territoire, voire au-delà, grâce notamment à la concentration des structures administratives et culturelles, mais aussi aux équipements et commerces d'échelle départementale (hôpitaux, université, pôles commerciaux, gare, aéroport...). Elles constituent en ce sens une polarité majeure pour le SCoT de Gascogne qui a vocation à se renforcer pour peser davantage dans le concert régional et départemental.

Aussi, le pôle central concentre des objectifs ambitieux d'accueil démographique et économique afin de lui faire jouer son rôle de locomotive du développement. De plus, le renforcement et la diversification de sa gamme d'équipements contribueront à asseoir son rayonnement et à limiter les déplacements vers l'extérieur du territoire. Enfin, sa connexion à un réseau de transport performant et cadencé sera

recherchée afin de renforcer son rôle de pôle d'échanges multimodal.

Conforter les pôles structurants des bassins de vie du territoire (niveau 2)

Quatorze communes (dont un binôme) constituent le deuxième niveau d'armature. Disposant à minima d'un collège et d'une zone d'activité économique, mais aussi d'un ou plusieurs grands équipements (lycée, gare, hôpital...), elles rayonnent à l'échelle de leur bassin de vie et jouent ainsi un rôle de structuration du territoire.

Leur attractivité sera confortée, voire renforcée, par une diversification de leur offre d'habitat, par l'amélioration de leur desserte tous modes, par le développement de l'emploi mais aussi par le renforcement de leurs gammes de grands équipements et de services à la population.

S'appuyer sur les pôles relais (niveau 3)

Douze communes (dont un binôme) forment le niveau 3 de l'armature. Elles rassemblent des équipements importants (collèges, gendarmeries...) mais moins nombreux que dans les communes de niveau 2 pour lesquelles elles constituent des pôles d'appui.

Leur rayonnement, plus local, sera renforcé par l'accueil d'habitants et d'emplois, par une desserte efficace et de proximité et par un développement des équipements et services d'usages quotidiens et hebdomadaires.

Maintenir les pôles de proximité (niveau 4)

Les trente-et-un pôles de proximités disposent tous d'une diversité de commerces et de services d'usage courant qui permettent de mailler des bassins de vie de proximité et ainsi de jouer un rôle important pour les usages du quotidien des habitants. Ces relais locaux de l'organisation territoriale doivent être maintenus afin d'irriguer l'ensemble du territoire et d'améliorer l'offre de proximité.

Leur offre d'équipements et de services du quotidien sera ainsi renforcée afin de répondre aux attentes de tous. Et pour permettre une meilleure accessibilité de ces communes, les liaisons douces entre ces pôles de proximité et leurs communes alentour devront être développées.

Conforter les communes rurales et périurbaines en tant que lieux de vie (niveau 5)

Les 338 communes rurales et périurbaines du territoire sont vécues, par les habitants du territoire, comme les lieux de vie du quotidien. Elles sont plus ou moins peuplées, parfois dotées de commerces, d'équipements ou de services mais jouent, dans tous les cas, un rôle principal dans le quotidien des habitants. Leur desserte est indispensable afin de permettre aux habitants qui y vivent de se rendre dans les pôles structurants voisins pour travailler, consommer, étudier... Ces communes, principal support du cadre de vie naturel et agricole du territoire du SCoT de Gascogne, pourront avoir un développement urbain mesuré au regard de leurs besoins respectant les spécificités et richesses locales.



Organiser l'accueil de nouveaux habitants et fixer les populations en place

Les élus du SCoT de Gascogne ont fait le choix de dimensionner leur projet de territoire sur des perspectives démographiques ambitieuses qui s'inscrivent dans une nouvelle dynamique positive.

Cette ambition nécessite que l'ensemble des communes et intercommunalités du SCoT de Gascogne travaillent de concert afin de se mettre en capacité d'accueillir les 34 000 habitants supplémentaires souhaités. Il conviendra en effet de mettre en œuvre une stratégie d'attractivité résidentielle et économique afin d'attirer des populations mais aussi et surtout de les retenir.

Dans un souci de cohérence et de solidarités territoriales, tous les territoires qui composent le SCoT de Gascogne devront pouvoir bénéficier de cette attractivité nouvelle. Néanmoins, il conviendra de moduler les dynamiques démographiques en les adaptant aux contextes et aux capacités de chaque secteur composant le territoire. Trois grands principes sous-tendent cette répartition de l'accueil démographique.

Permettre à tous les territoires d'envisager un développement, aussi mesuré soit-il

Toutes les communes du territoire, quel que soit leur niveau dans l'armature territoriale, devront bénéficier de possibilités de développement, leur permettant, à minima, de répondre aux besoins en logements nécessaires au maintien de leur population actuelle (en lien avec la diminution de la taille moyenne des ménages).

En outre, dans les communes dotées d'équipements, notamment scolaires, le développement envisagé devra permettre l'accueil de nouveaux habitants afin d'assurer la pérennisation de ces équipements.

Viser une meilleure répartition territoriale de la population qui tienne compte des dynamiques extérieures

La répartition de l'accueil démographique au sein du territoire du SCoT de Gascogne doit permettre de garantir un développement cohérent, homogène mais également réaliste en ne faisant pas fi des dynamiques extérieures qui influent sur le territoire. Ainsi, trois grands

principes de répartition territoriale des nouveaux habitants ont été retenus par les élus :

- Conforter la ville-centre et lui redonner sa place centrale au sein du territoire mais aussi au sein de la région Occitanie
- Promouvoir un développement raisonné sur l'est du territoire soumis à un phénomène de métropolisation lié à l'agglomération toulousaine
- Redynamiser le reste du territoire, notamment les secteurs hyper-ruraux.

Conforter le rôle des communes structurantes et limiter leur dépoliarisation

Afin de limiter la diffusion et l'éparpillement de l'urbanisation au sein du territoire, les différentes polarités identifiées dans le cadre de l'armature territoriale (communes de niveaux 1 à 4 de l'armature territoriale précédemment définie) ont un rôle majeur à jouer dans l'accueil des nouveaux habitants. Elles (re)deviennent en effet les lieux d'accueil préférentiel du développement démographique et économique.

L'accueil des nouveaux habitants sera ainsi hiérarchisé selon le niveau de polarité. En outre, les responsabilités qui seront attribuées à chacun des niveaux viendront appuyer cet objectif en y renforçant les fonctions urbaines et en y développant la mixité fonctionnelle et sociale.

3.2 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements

Au regard de l'ambition démographique portée par les élus du SCoT de Gascogne, de l'évolution des modes de vie et d'un objectif de solidarités territoriales, de nouveaux besoins en logements pour les habitants actuels et futurs sont à anticiper.

L'offre en logements devra ainsi être renforcée et répartie de manière homogène sur le territoire, en réponse à l'accueil démographique envisagé. En outre, afin de permettre à tous les habitants qui le souhaitent de s'installer sur le territoire, le parc de logements devra être diversifié et adapté à tous les profils. Enfin, les politiques en matière d'habitat devront intégrer un objectif de limitation de la consommation d'espace en favorisant la remobilisation et la requalification du parc ancien et vacant ainsi que la densification raisonnée des espaces urbanisés.



Anticiper les besoins en logements au regard de l'ambition démographique

Afin de répondre à l'ambition démographique souhaitée par les élus du SCoT de Gascogne et à sa répartition territoriale, les politiques publiques en matière d'urbanisme et d'habitat devront permettre d'assurer les conditions nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants mais aussi au maintien des populations actuelles.

Permettre une production raisonnée de logements sur l'ensemble des communes du territoire pour répondre à l'ambition démographique

Le SCoT doit permettre une production raisonnée mais suffisante de logements (en neuf ou en réhabilitation), et ce sur l'ensemble des communes du territoire. En outre, cette production doit permettre de répondre à l'ambition de rééquilibrage portée par les élus.

En effet, l'évolution des modes de vie (décohabitation) et le vieillissement de la population entraînent des besoins en logements spécifiques pour maintenir, à minima, la population actuelle du territoire. Près de 4 600 logements en résidences principales sont ainsi nécessaires.

L'accueil de 34 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 nécessite, en complément, la mise à disposition de 16 600 résidences principales.

Ainsi, au total, à l'horizon 2040, ce sont 21 200 résidences principales supplémentaires qui sont nécessaires sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants actuels et à venir, selon l'ambition démographique portée par les élus.

Néanmoins, le parc de logements n'est pas immuable. Chaque année, un certain nombre de logements sont ainsi transformés en résidences secondaires ou deviennent vacants. Ces paramètres sont toutefois difficiles à estimer à un horizon de 25 ans car dépendant fortement du contexte social, économique et culturel ainsi que des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre la vacance des logements. La production envisagée s'entend donc bien uniquement en résidences principales et hors logements vacants et résidences secondaires.

Conforter l'organisation multipolaire en favorisant le développement de l'habitat sur les communes identifiées comme structurantes

Afin de répondre aux objectifs de proximité et de solidarités territoriales, le développement de l'habitat sera privilégié au sein des communes identifiées comme structurantes dans le cadre de l'armature territoriale. En rapprochant les lieux de vie des équipements, services, commerces et emplois, le SCoT permettra de limiter les besoins en déplacements des habitants du territoire.



Adapter l'habitat à la mixité des besoins et des publics

La production de logements sur le territoire doit répondre à un objectif quantitatif mais aussi à un objectif qualitatif. En effet, l'offre en logement doit être diverse pour prendre en compte les besoins de tous les publics souhaitant s'installer sur le territoire tout en assurant une mixité sociale, générationnelle et culturelle.

Les politiques qui seront mises en œuvre en matière d'habitat devront dès lors proposer une gamme variée et adaptée à tous les types de ménages pour accompagner leurs parcours résidentiels. Ainsi, des logements de typologies, de formes et de statuts d'occupation différents seront proposés (logements de différentes tailles, logements locatifs, logements collectifs ou en habitat groupé...).

Accompagner le vieillissement de la population

La population du SCoT de Gascogne étant l'une des plus âgées de France, l'accompagnement du vieillissement est une priorité en matière d'habitat. Les politiques mises en œuvre sur le territoire devront permettre d'offrir une solution adaptée à ce type de population, en proposant des logements médicalisés dans les centres-bourgs mais aussi en offrant des possibilités de maintien à domicile pour les personnes le désirant (adaptation des logements, développement de résidences intergénérationnelles...).

Organiser l'accueil des saisonniers

De nombreux saisonniers viennent travailler chaque année sur le territoire du SCoT de Gascogne, et notamment dans l'Armagnac. Néanmoins, les difficultés de logements sont prégnantes pour ce type d'occupation

temporaire et précaire. Des logements spécifiques devront donc être proposés afin de permettre à ces travailleurs saisonniers de se loger dignement et convenablement.

Développer des logements locatifs de qualité

Le logement locatif constitue souvent une première étape dans le parcours résidentiel des ménages. En outre, il permet de répondre aux besoins des ménages modestes, des jeunes et des étudiants qui ne peuvent accéder à la propriété, mais aussi aux mobilités résidentielles en accueillant la majorité des nouveaux emménagés sur le territoire. Enfin, le parc locatif contribue au renouvellement de la population et parfois ainsi au maintien d'équipements communaux, scolaires notamment.

Or, le territoire présente un déficit en logements locatifs de qualité, de tailles et de formes variées. Afin de limiter les tensions sur le parc, une offre locative de qualité et diversifiée devra être développée, prioritairement dans les communes structurantes mais aussi dans les communes bénéficiant d'équipements et services à la population. Cette offre locative devra en outre permettre d'offrir une solution d'hébergement abordable et temporaire aux jeunes étudiants sur le territoire, à proximité de leur lieu de formation.

Accueillir les populations modestes et fragiles

Afin de permettre l'accès aux logements des populations les plus modestes et des publics fragiles, l'offre en logement social devra être développée sur le territoire et prioritairement dans les communes structurantes afin d'apporter l'accompagnement adéquat. La mixité sociale devra néanmoins être intégrée dans les opérations d'habitat afin d'éviter la spécialisation sociale de certains quartiers.

Conforter le parc de résidences secondaires

Le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie d'un attrait touristique tourné notamment autour des activités de nature et de thermalisme. Le parc de résidences secondaires contribue à cette attractivité touristique en offrant des possibilités de logements occasionnels pour les amoureux du territoire.

Aussi, le SCoT entend conforter le parc de résidences secondaires sur le territoire en

favorisant la rénovation du bâti ancien mais aussi en l'adaptant aux besoins des touristes.

En outre, en écartant du calcul des besoins en logements ce parc spécifique, le SCoT offre la possibilité à chaque commune de répondre aux besoins en logements principaux des ménages sans mettre à mal cette offre secondaire.

Limiter la consommation d'espace dédiée à l'habitat

L'accueil de nouveaux habitants sur le territoire induit une mise à disposition de nouveaux logements. Le parc existant, connaissant une forte vacance, permettra de répondre en partie à ce besoin en logements via des actions de rénovation et de réhabilitation. Néanmoins, pour répondre à l'ambition démographique envisagée, des opérations de constructions neuves seront nécessaires. Celles-ci devront toutefois veiller à limiter au maximum la consommation d'espaces agro-naturels pour répondre aux exigences réglementaires et à l'objectif de réduction de la consommation d'espace retenu par les élus du SCoT de Gascogne.

Remobiliser l'habitat ancien et vacant en favorisant la rénovation et la réhabilitation

Une partie importante du parc existant est constituée de logements anciens qui ne répondent plus aux normes, aux conditions de vie actuelles et aux attentes des ménages. En outre, plus de 10% du parc est vacant,

notamment dans certains bourgs-centres, et ce taux ne fait que croître.

Afin de limiter les besoins en construction neuve, redynamiser les bourgs-centres et éviter leur paupérisation, il existe donc un enjeu majeur sur le territoire de remobilisation de ce parc ancien, vacant voire indigne.

Les actions de rénovation et de réhabilitation de ce parc devront être encouragées et favorisées et ce avec l'aide de tous les partenaires techniques et financiers existants.

Par ailleurs, il conviendra d'adapter les rénovations aux types de population à accueillir et aux modes de vie actuels. En effet, les conditions de confort de certains logements anciens ou encore la structuration des tissus urbains des bourgs (accessibilité, stationnement...) ne permettent pas, par exemple, de répondre aux attentes de certains ménages.

Favoriser une construction neuve économe en espace

En matière de construction neuve, les opérations économes en espaces seront favorisées en resserrant les constructions autour des secteurs déjà urbanisés et prioritairement au sein du tissu urbain (dents creuses) plutôt qu'en extension. En outre, les potentiels de densification existants dans les tissus urbains seront prioritairement utilisés par un travail sur les formes urbaines, et ce, toutefois, dans le respect des spécificités paysagères et urbaines locales.



3.3 Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux

Bien que le territoire du SCoT de Gascogne soit convenablement doté en équipements et services, l'offre n'est pas équilibrée tant territorialement qu'en termes de gamme. Ainsi, certains secteurs ruraux se trouvent éloignés de toute offre de proximité, notamment en matière d'équipements de soins et de santé.

Afin de répondre aux ambitions démographiques portées par les élus du SCoT de Gascogne, l'offre en équipements et services devra être adaptée, renforcée et diversifiée pour permettre à tous les habitants, actuels et à venir et de tous âges, de disposer sur le territoire de tous les services dont ils ont besoin et contribuer ainsi à l'attractivité du territoire. Le vieillissement de la population conduit également à l'émergence de nouveaux besoins, qu'il conviendra de satisfaire par une offre adéquate, de qualité et de proximité.



Conforter le niveau de qualité et le maillage des équipements et services pour assurer leur attractivité et leur maintien sur l'ensemble du territoire

L'offre de services et d'équipements sur le territoire doit évoluer de manière à répondre aux ambitions démographiques portées par les élus du SCoT de Gascogne mais aussi aux objectifs de proximité et de solidarité territoriale. En effet, la qualité de vie sur le territoire, et donc son attractivité, dépend de l'ensemble des services et des équipements offerts à la population et aux entreprises.

En outre, l'inégale répartition des équipements et services entraîne une fracture entre les secteurs bien desservis par une offre de proximité et ceux enclavés. L'accessibilité de cette offre devra ainsi être assurée afin que tous les habitants du territoire puissent en bénéficier.

Renforcer l'accueil des fonctions métropolitaines sur le pôle central en favorisant l'implantation d'équipements d'envergure métropolitaine et départementale

Afin d'asseoir la ville-centre et conforter son rôle et son rayonnement, l'offre en équipements structurants devra être renforcée et développée au niveau du pôle central. La création de nouveaux équipements d'envergure départementale sera ainsi accompagnée, notamment en ce qui concerne les pôles universitaires et de formation ainsi que les grands centres de santé, de culture, de sport, etc. Les équipements existants devront également être renforcés.

Maintenir un maillage du territoire avec des équipements et services publics de proximité

L'implantation de nouveaux équipements et services devra permettre de mailler le territoire pour diminuer en temps et en distance les déplacements des différents usagers. Ce maillage sera en outre réalisé selon les niveaux de polarités identifiés dans l'armature territoriale afin d'assurer la polarisation de l'urbanisation. Les équipements supérieurs

(hypermarchés, lycées, cinéma...) seront ainsi prioritairement développés dans les pôles structurants des bassins de vie, tandis que les équipements intermédiaires (collèges, piscines, supermarché...) le seront dans les pôles relais. Enfin, les pôles de proximité devront disposer d'une offre en équipements et services permettant de répondre aux usages courants de la population.

Par ailleurs, afin d'optimiser et mutualiser les équipements, existants ou à venir, et assurer une hausse du niveau des prestations, des logiques de fonctionnement en réseau et à l'échelle des bassins de vie seront recherchés.

Développer des équipements et des services adaptés aux évolutions démographiques, et notamment au vieillissement de la population

Une gamme diversifiée d'équipements et de services devra être développée sur le territoire afin de répondre aux besoins de tous les habitants, actuels et à venir, quels que soient leur âge et leur niveau de vie.

En effet, le territoire connaît un vieillissement structurel de sa population qu'il convient d'accompagner par une offre suffisante, adéquate et de proximité (aides à domicile, portage de repas, offres mobilités, visites médicales à domicile...).

En outre, l'accueil de nouveaux habitants nécessite d'adapter l'offre d'équipements et services pour répondre à leurs besoins et aux conditions nécessaires à leur bonne intégration sur le territoire (au « vivre ensemble »).

Développer l'innovation pour impulser de nouveaux modes de services

Les contraintes budgétaires et la forte ruralité de certains secteurs du territoire rendent difficile la création d'équipements et de services sur l'ensemble du territoire. De nouveaux modes de services, innovants, devront être développés sur le territoire pour répondre à ces contraintes et permettre ainsi d'amener les services et les équipements au plus près des habitants (maisons de services au public, services itinérants...).

Développer les équipements de la petite enfance, de l'éducation, de l'enseignement et de la culture

Afin de rendre le territoire attractif pour tous et notamment pour les familles et les jeunes, les services et les équipements associés à la petite enfance, à l'éducation et l'enseignement devront être développés. De même, afin de favoriser le lien social et permettre à tous l'accès à la culture, le développement d'une offre d'animation adaptée devra être favorisé sur le territoire (offre culturelle, tissu associatif, évènementiels...).

Maintenir les services scolaires de proximité et développer les équipements liés à la petite enfance et à la jeunesse

Le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie globalement d'une bonne couverture en équipements scolaires de proximité. Plusieurs communes sont à ce titre regroupées en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) afin de permettre le maintien de ces services.

Afin de promouvoir l'attractivité résidentielle auprès des familles, il est important de maintenir, voire développer, les équipements et services nécessaires à leur accueil dans de bonnes conditions (crèches, services de garde d'enfants, écoles maternelles et élémentaires...). Ces équipements devront ainsi être développés dans les pôles de proximité, et maintenus, lorsqu'ils existent, dans les communes rurales et périurbaines du territoire.

Positionner le territoire comme un territoire de formation et conforter Auch en tant que ville universitaire

Le territoire du SCoT de Gascogne dispose de quelques établissements d'enseignement supérieur (antenne de l'IUT de Toulouse, lycées professionnels et agricoles...). Néanmoins, ceux-ci ne permettent pas une dotation suffisante du territoire pour assurer la formation des jeunes gersois ou pour être suffisamment attractif au-delà du territoire. En outre, les formations qui y sont dispensées ne font pas toujours écho à l'ensemble des besoins des entreprises.

Ainsi, afin de fixer les jeunes sur le territoire et faciliter les recrutements des entreprises, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent le développement de nouvelles formations post-

bac et l'émergence de nouveaux établissements d'enseignement supérieurs. Il sera, en outre, recherché une adéquation entre l'offre de formation et les besoins du tissu économique local. Les élus souhaitent, en ce sens, organiser un véritable pôle d'enseignement supérieur sur la ville d'Auch, avec des formations reposant sur les spécificités économiques locales et les valeurs ajoutées du territoire (agriculture, viticulture, agroalimentaire, thermalisme, phytothérapie, tourisme...).

Développer l'apprentissage et la formation professionnelle

Afin de permettre le maintien des jeunes sur le territoire et pour répondre aux besoins des entreprises (artisanat notamment), il convient de développer les formations professionnelles en lien avec les chambres consulaires et la Région Occitanie. Un accompagnement des jeunes et des entreprises permettra également de développer l'apprentissage au sein du territoire.

Maintenir et développer les activités culturelles

Le territoire du SCoT de Gascogne jouit d'une culture riche et vivante, source d'une convivialité reconnue bien au-delà de ses limites territoriales. Cette culture et ces traditions nécessitent néanmoins d'être entretenues pour les habitants du territoire mais aussi pour valoriser cette image attractive. La création d'équipements nécessaires au développement de ces activités culturelles et événementielles devra être favorisée sur tout le territoire.

Maintenir et développer les activités médico-sociales et sanitaires sur le territoire et lutter contre les déserts médicaux

Le territoire du SCoT de Gascogne présente une offre de soins et d'équipements de santé déficitaire et inégalement répartie. Ainsi, les secteurs les plus reculés souffrent d'une désertification médicale liée aux départs à la retraite et au faible renouvellement des professionnels de santé, alors même que le vieillissement de la population augmente les besoins en actes médicaux. Par ailleurs, les structures hospitalières du territoire présentent

un manque d'attractivité vis-à-vis des professionnels de santé et certains services se voient dans l'obligation de fermer. Les urgences ne sont ainsi plus assurées qu'au niveau de l'hôpital d'Auch et de nombreux patients doivent être transférés vers les hôpitaux voisins de Toulouse, d'Agen ou des Landes.

S'appuyer sur le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Gers

L'hôpital d'Auch, pourtant central et majeur pour le territoire, souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité, tant pour les praticiens que pour les patients. Il convient donc de le renforcer en y développant une offre médicale attractive misant sur la proximité, la qualité de l'offre et de l'accueil (orientation et prise en charge des patients...).

Maintenir et organiser les services de secours de manière homogène sur tout le territoire

Afin d'offrir des conditions de vie sécuritaires pour tous les habitants du territoire, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent le maintien de services de secours sur l'ensemble du territoire. Les services de réponse à l'urgence (SAMU, SMUR, médecins correspondants du SAMU...) devront donc être développés dans tous pôles structurants des bassins de vie identifiés dans le cadre de l'armature territoriale afin de réduire les temps de parcours en cas de nécessité.

Maintenir les établissements et services médico-sociaux et sanitaires dans leur ancrage territorial

L'implantation d'équipements médicaux devra permettre de mailler le territoire selon les niveaux d'armature territoriale afin d'assurer un accès aux soins de qualité pour tous.

Afin d'assurer une offre de proximité en matière de soins et de santé, il est donc important de maintenir, au sein des communes structurantes du territoire, des établissements et services médicaux. Il convient ainsi de soutenir et d'accompagner les évolutions des établissements existants (hôpitaux de proximité...) ainsi que le développement de nouveaux établissements (maisons de santé pluri-professionnelles, équipes de soins primaires...) en lien avec les acteurs concernés (Agence Régionale de Santé, communautés professionnelles territoriales de santé...). L'installation et le maintien de médecins dans les

territoires les plus fragiles et l'exercice coordonné des professionnels de santé seront également soutenus via des mesures incitatives en coordination avec les actions menées par l'ARS.

Anticiper le vieillissement de la population à travers la dotation en établissement spécialisés

Malgré la dynamique récente de créations d'établissements spécialisés pour les personnes âgées, le territoire du SCoT de Gascogne souffre d'un manque de places pour répondre aux besoins liés au vieillissement de sa population. Ces besoins sont en outre voués à s'accroître avec le vieillissement structurel de la population observé en France et sur le territoire du SCoT de Gascogne.

L'offre en établissements spécialisés devra donc être renforcée et répartie sur l'ensemble du territoire. Le développement d'une offre intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en EPHAD (habitat inclusif...) constitue également un élément de réponse à la prise en charge du vieillissement qui devra être développé dans les centres-bourgs des communes structurantes (pour assurer une accessibilité facile à tous les services nécessaires).

Adapter les équipements publics à la croissance du territoire

L'accueil de nouveaux habitants et de nouveaux emplois sur le territoire, comme souhaité par les élus du SCoT de Gascogne, augmentera les besoins en équipements et services publics. Ainsi, les réseaux (eau, assainissement, énergie, téléphonie, internet...) mais aussi les équipements (stations d'épuration, sites de traitement des déchets...) devront être adaptés à la croissance envisagée. Une anticipation est alors nécessaire afin de permettre la sécurisation de ces services et un accueil dans de bonnes conditions (en terme de cadre de vie mais aussi d'environnement).

Renforcer les réseaux électriques et anticiper leur adaptation à la croissance du territoire

Le réseau électrique du territoire présente des fragilités chroniques qui peuvent mettre en péril l'accueil de nouveaux habitants dans certains secteurs. Un renforcement de ces réseaux

vieillissants est ainsi indispensable pour répondre aux ambitions démographiques portées par les élus du SCoT de Gascogne. En outre, le développement des énergies renouvelables sur le territoire vient rajouter une charge sur les réseaux électriques qu'il conviendra de prendre en considération dans leur dimensionnement.

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées pour répondre aux besoins actuels et à venir

L'accueil de nouveaux habitants sur le territoire entraînera de fait une augmentation des besoins en eau potable mais aussi des rejets en eaux usées. Afin de préserver au mieux la qualité de la ressource en eau sur le territoire mais aussi de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, tant en termes de quantité que de qualité, il est indispensable d'anticiper la venue de nouveaux habitants. En effet, les réseaux vieillissants, les stations d'épuration en surcapacité ou encore les non-conformités dans les rejets des stations d'épuration autonomes sont à l'origine de pollutions à l'environnement et de dégradation de la qualité du service.

L'accueil de nouveaux habitants devra dès lors être conditionnée à la qualité des services disponibles en matière d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.

Anticiper la saturation prochaine des sites de traitement des déchets présents sur le territoire

L'accueil de 34 000 habitants et de 10 000 emplois supplémentaires générera une hausse de la production de déchets sur le territoire. Or, les sites de traitement des déchets existants sont aujourd'hui proches de la saturation. Il conviendra, dès lors, d'anticiper cette saturation prochaine en adaptant les sites existants ou en créant de nouveaux si nécessaires tout en favorisant les actions de réduction des déchets à la source.

Développer la téléphonie et le numérique

Si le territoire est d'ores et déjà bien desservi par les réseaux numériques (DSL, câble ou FttH), les débits demandent à être encore améliorés. De même en ce qui concerne la couverture par les réseaux mobiles.



Le maillage numérique et téléphonique du territoire devra ainsi être poursuivi afin de renforcer son attractivité résidentielle et économique.

3.4 Développer et améliorer les mobilités internes au territoire

Outre l'accessibilité externe au territoire, l'amélioration de l'accessibilité interne représente un enjeu majeur pour le SCoT de Gascogne. En effet, la mobilité, et l'accès pour tous aux lieux d'activités, de consommation et aux équipements et services, est essentielle pour les habitants et usagers du territoire. Gage d'attractivité, elle permet également de valoriser le territoire et de désenclaver les secteurs les plus ruraux.

La mobilité est toutefois source de nuisances et de pollutions. Onéreuse, elle n'est, en outre, pas toujours à la portée de tous et peut alors être synonyme d'exclusion sociale. Dès lors, la promotion de la mobilité sous toutes ses formes est indispensable pour répondre aux objectifs de proximité et de solidarité territoriale prônés par les élus tout en protégeant l'environnement et le cadre de vie.

Enfin, la mobilité ne doit pas être subie et contrainte. L'aménagement du territoire et la polarisation du développement doit ainsi permettre de limiter les déplacements inutiles.



Renforcer les liaisons entre Auch et les principales polarités du territoire

Une bonne accessibilité au sein du territoire, entre les différentes polarités identifiées dans le cadre de l'armature territoriale mais aussi avec les secteurs les plus ruraux, est essentielle pour assurer la vitalité économique et démographique du territoire et répondre ainsi aux ambitions de « rééquilibrage » souhaitées par les élus du SCoT de Gascogne. Auch, en tant que ville-centre et en position centrale sur le territoire joue un rôle majeur dans l'amélioration de cette accessibilité interne, d'autant que les axes structurants de transports sont organisés en étoile autour d'elle.

Développer un véritable hub sur la ville-centre, point central des mobilités

Avec sa position centrale, Auch constitue un point de ralliement majeur du territoire en matière de mobilité qu'il convient de renforcer. Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent ainsi développer un pôle d'échanges multimodal autour de la gare TER en lien avec le renforcement des liaisons pendulaires vers Toulouse. La ville-centre deviendra ainsi le centre de gravité des mobilités sur le territoire.

Renforcer les axes majeurs pour irriguer le territoire et y organiser la mobilité

Les principaux axes routiers du territoire (routes nationales et départementales) devront être renforcés afin d'améliorer les déplacements vers la ville-centre et les sécuriser. En outre, les infrastructures devront être optimisées et dimensionnées en faveur des nouvelles formes de mobilité (transports en commun, mobilités douces...).



Développer les mobilités sous toutes leurs formes

Source de sobriété énergétique, les mobilités alternatives à la voiture individuelle sont également facteurs de cohésion et de solidarité sociales et territoriales en permettant une mobilité à tous ainsi qu'une proximité relative aux différents lieux de vie.

De nombreuses solutions de mobilité existent afin de limiter les déplacements automobiles, et notamment l'autosolisme, ainsi que les nuisances associées (émissions de polluants et de gaz à effet de serre, nuisances sonores, nuisances olfactives...). Elles peuvent également se combiner pour désenclaver un territoire.

Développer les transports en commun

L'offre de transport en commun sur le territoire est, aujourd'hui, principalement concentrée sur l'agglomération d'Auch qui dispose d'un réseau de transport urbain. Les autres secteurs du territoire ne sont, eux, desservis que par des lignes régionales et dans certains cas du transport à la demande. Ces inégalités de desserte du territoire entraînent des disparités démographiques, économiques et sociales, certains secteurs apparaissant, de fait, enclavés.

Aussi, les transports en commun devront être développés sur le territoire afin de mieux le mailler. Une desserte efficiente (avec un cadencement et des horaires en adéquation avec les besoins et harmonisés entre les différents opérateurs) des communes structurantes identifiées dans le cadre de l'armature territoriale devra être recherchée, de même que des pôles d'emplois et des gares afin d'offrir une véritable alternative à la voiture individuelle. Enfin, une réflexion sera également à mener sur la desserte entre les pôles de proximité et les communes rurales, via par exemple le développement de transports à la demande ou de tout mode innovant.

Accompagner le développement du covoiturage

Le covoiturage dispose d'un potentiel de développement important sur le territoire, que ce soit pour les courtes distances du quotidien ou pour les déplacements pendulaires en dehors du territoire. Des stations de covoiturage sont d'ores et déjà implantées, en lien avec les actions

menées par le Département et certaines collectivités.

Ce déploiement devra être poursuivi et accompagné, notamment en développant des aires de covoiturage, lisibles et sécurisées, au niveau des principaux axes routiers mais aussi dans les pôles d'échanges multimodaux. En outre, les outils de mise en relation des conducteurs et des passagers devront être développés, de même que les actions de communication.

Développer l'autopartage pour faciliter l'accès à la voiture pour tous

Des solutions d'autopartage devront être développées afin de répondre aux besoins des habitants ne disposant pas de leur propre véhicule (jeunes, ménages précaires...), et ce notamment dans les territoires les plus éloignés des transports en commun, et où la voiture reste l'unique solution de déplacement. Cette solution permet d'offrir un accès moins coûteux à la mobilité et contribue ainsi à lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle tout en favorisant les solidarités locales.

Développer les mobilités douces

Au sein du territoire du SCoT de Gascogne, les modes de déplacements doux sont principalement orientés vers un usage de tourisme et de loisirs. Le développement de ces modes pour des usages du quotidien ou pour des déplacements domicile-travail représente néanmoins un potentiel important mais conditionné à une sécurisation des itinéraires.

Les pistes cyclables et voies vertes devront ainsi être développées afin de mailler le territoire, notamment entre les différents pôles urbains. En effet, les nouveaux engins de déplacement personnels électriques (vélos à assistance électrique, etc.) permettent désormais d'allonger les distances parcourues. En outre, un travail sur le dimensionnement et la sécurisation des infrastructures routières sera nécessaire, de même qu'un meilleur partage de la voirie dans les centres-bourgs.

Développer l'intermodalité et favoriser les rabattements vers des pôles d'échanges multimodaux

La multiplication des différents modes de transport ne doit pas se faire au détriment des temps de parcours. Les pôles d'échanges

multimodaux doivent ainsi être développés afin de permettre une meilleure articulation entre les différents modes (voiture, vélo, train, bus, car...) et réduire ainsi les ruptures de charge. Ces pôles d'échanges multimodaux devront notamment être développés aux abords des gares TER autour desquelles les échanges sont facilités, mais aussi à proximité des principales routes nationales et départementales et des arrêts de bus. Ils devront, en outre, être dotés de parkings sécurisés, de capacité suffisante et adaptés à tous les modes (parkings vélos...).

Développer les mobilités de demain

De nouvelles solutions énergétiques apparaissent aujourd'hui sur le marché des véhicules individuels, et ce dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du coût des énergies fossiles. Ces véhicules, moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de nuisances sonores et olfactives, constituent une alternative « propre » à l'utilisation de la voiture individuelle telle que connue aujourd'hui. Ces mobilités de demain devront ainsi être développées sur le territoire par une action coordonnée de déploiement de bornes de recharge électrique, GNV et hydrogène.

Promouvoir la non-mobilité pour éviter les trajets inutiles

Le développement des modes alternatifs sur le territoire apparaît essentiel aujourd'hui pour désenclaver les territoires. Néanmoins, la promotion de la non-mobilité constitue également une solution intéressante pour réduire les nuisances associées aux déplacements routiers et limiter les mobilités « subies ». Celle-ci doit s'accompagner toutefois d'actions en termes d'aménagement du territoire et de changement de pratiques.

Augmenter les échanges sans déplacement via les outils numériques

La bonne desserte numérique du territoire permet d'envisager l'utilisation des outils numériques afin de réduire les besoins en déplacements.

Les déplacements domicile-travail représentent environ 30% des déplacements sur le territoire et sont sources de nuisances et de congestion, notamment en heures de pointe. Afin de réduire

ces déplacements, et principalement ceux en direction des grands bassins d'emplois extérieurs au territoire, des solutions de travail à distance devront être développées (tiers lieux, espaces de coworking...).

En matière d'équipements et services, les outils numériques peuvent également permettre de répondre à l'éloignement des usagers. La dématérialisation des procédures administratives ou l'e-santé sont ainsi des exemples des solutions numériques qu'il conviendra de développer sur le territoire, tout en accompagnant leur déploiement pour permettre leur accessibilité à tous.

Développer la multifonctionnalité afin de rapprocher les lieux de vie des lieux d'activités et de consommation

Le renforcement des fonctions urbaines dans les communes structurantes, prôné dans le cadre de l'armature territoriale, permettra de réduire les déplacements du quotidien en rapprochant les lieux d'habitation aux différents lieux d'activités et de consommation. En outre, les distances étant réduites, les habitants pourront plus facilement utiliser les modes doux pour leurs usages du quotidien.

Par ailleurs, en jouant sur la complémentarité entre « se déplacer » et « déplacer » les services et équipements auprès des usagers, les mobilités contraintes tendront à se réduire. Les équipements et services ainsi que les commerces ambulants seront ainsi mis à l'honneur dans les territoires les plus excentrés.